

ПРОТОКОЛЫ ДУНАЙСКОЙ КОМИССИИ

ТОМ 45

PROCES-VERBAUX DE LA COMMISSION DU DANUBE

TOME 45



ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ
Бухапешт - 1988

COMMISSION DU DANUBE
Budapest - 1988

ПРОТОКОЛЫ ДУНАЙСКОЙ КОМИССИИ

ТОМ 45

PROCES-VERBAUX DE LA COMMISSION DU DANUBE

TOME 45



ДУНАЙСКАЯ КОМИССИЯ
Будапешт - 1988

COMMISSION DU DANUBE
Budapest - 1988

ISSN 0133-8250

COMMISSION DU DANUBE
Quarante-cinquième session

CD/SES 45

PROCES-VERBAUX
DE LA COMMISSION DU DANUBE

Tome 45

QUARANTE-CINQUIEME SESSION

tenue à Budapest
du 6 au 13 avril 1987

(Procès-verbaux N^{OS} 192 et 193)

LISTE DES PARTICIPANTS
DE LA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

I

Pays membres de la Commission du Danube

Délégation autrichienne

- | | |
|----------------------|--|
| M. Arthur AGSTNER | - Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube |
| M. Erich BINDER | - Suppléant du Représentant |
| M. Gerald KRIECHBAUM | - Conseiller |
| M. Peter LEINSCHITZ | - Conseiller |
| M. Gerhard STRIEDER | - Conseiller |
| M. Jürgen SPÖRG | - Conseiller |
| M. Peter STEINDL | - Conseiller |

Délégation bulgare

- | | |
|-----------------------|---|
| M. Veneline KOTZEV | - Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube |
| M. Dimitr NAUMOV | - Suppléant du Représentant |
| Mme Ghenka BELEVA | - Conseiller |
| M. Pentcho MORALIYSKI | - Conseiller |
| M. Vladimir JIVODINOV | - Conseiller |

Délégation hongroise

- | | |
|----------------------|---|
| M. Miklós BARITY | - Représentant de la République Populaire Hongroise à la Commission du Danube |
| M. Péter MURADIN | - Suppléant du Représentant |
| M. Béla KUPPER | - Suppléant du Représentant |
| M. Gábor GOGOLAK | - Conseiller |
| M. László KOSZONITS | - Conseiller |
| M. András TÖRÖK | - Conseiller |
| Mme László PINTÉR | - Conseiller |
| M. Dezső KOVACS | - Conseiller |
| M. Béla MÁTÉ | - Conseiller |
| M. Ferenc AGOSTON | - Conseiller |
| M. Jenő VAGÓ | - Conseiller |
| M. Mihály MARKÓ | - Conseiller |
| M. András HEGYI | - Conseiller |
| M. László KISS | - Conseiller |
| M. István PILOK | - Conseiller |
| M. János NEGYELICZKY | - Conseiller |
| M. Gábor VLASZATY | - Conseiller |
| M. Ottó SZABÓ | - Conseiller |
| M. László NAGY | - Conseiller |
| Mme József PAPP | - Conseiller |

Délégation roumaine

- | | |
|---------------------|--|
| M. Nicolae VERES | - Représentant de la République Socialiste de Roumanie à la Commission du Danube |
| M. Gheorghe SECARIN | - Suppléant du Représentant |
| M. Nicolae OCANOAIA | - Suppléant du Représentant |
| M. Miltiade TATARU | - Conseiller |
| M. Ion MATEI | - Conseiller |
| M. Ovidiu MIRON | - Conseiller |

Délégation soviétique

- | | |
|--------------------|---|
| M. B.I. STOUKALINE | - Représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques à la Commission du Danube |
| M. V.I. POUNTOUS | - Suppléant du Représentant |
| M. A.F. TEKHOV | - Suppléant du Représentant |
| M. V.D. KORNILOV | - Conseiller |
| M. V.A. KAPINOS | - Conseiller |
| M. V.M. VORONTZOV | - Conseiller |
| M. A.V. GOUSSEV | - Conseiller |
| M. V.F. PETROV | - Conseiller |
| M. M.G. ORECHNIKOV | - Conseiller |
| M. D.V. GHITZOU | - Conseiller |
| M. I.F. MASSANIOUK | - Conseiller |

Délégation tchécoslovaque

- | | |
|---------------------|---|
| M. Ondrej ĎUREJ | - Représentant de la République Socialiste Tchécoslovaque à la Commission du Danube |
| M. Miroslav RAK | - Suppléant du Représentant |
| M. Oldrich MOHELSKI | - Suppléant du Représentant |
| M. Josef MADAJ | - Conseiller |
| M. Pavel JURAŠEK | - Conseiller |
| Mme Božena ŠVEHLOVA | - Conseiller |
| M. Vaclav AUDES | - Conseiller |
| M. Rudolf UŽÁK | - Conseiller |
| M. Jaroslav HUSARIK | - Conseiller |
| M. Pavol CIBAK | - Conseiller |

Délégation yougoslave

- | | |
|------------------------|--|
| M. Milovan ZIDAR | - Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie à la Commission du Danube |
| M. Mirko IVKOVIĆ | - Suppléant du Représentant |
| M. Miroslav RADAKOVIĆ | - Conseiller |
| M. Branko JANKOVIĆ | - Conseiller |
| M. Tioslav PETKOVIĆ | - Conseiller |
| M. Mirko RADOSAVLJEVIĆ | - Conseiller |
| M. Dragoslav BRKIĆ | - Conseiller |
| M. Milimir JEGDIĆ | - Conseiller |

II.

Ministère fédéral des Transports de la
République Fédérale d'Allemagne

M. Adolf SEIF

Secrétariat de la Commission Economique
pour l'Europe de l'ONU

M. Franz STRASSER

Secrétariat du Conseil d'Assistance
Economique Mutuelle

M. Hristo GRADINAROV

Organisation Météorologique Mondiale

M. Ödön SZTAROSOLSZKY

Commission de l'Oder

M. Janusz BIELAKOWSKI

ORDRE DU JOUR
DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE
(6-13 avril 1987)

1. Questions nautiques

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions nautiques.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

2. Questions hydrotechniques

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques.
- b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1985 jusqu'au 31 mars 1986.

3. Questions hydrométéorologiques

Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques.

- 4. Information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie sur le cours des pourparlers au sujet de la solution de la ques-

tion de la mise en valeur complexe du secteur tchécoslovaquo-autrichien du Danube, en rapport avec les incidences de l'ouvrage hydraulique de Hainburg sur les conditions de la navigation internationale en aval de cet ouvrage.

5. Information sur les résultats de l'examen complémentaire par la réunion d'experts pour les questions techniques des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube.
6. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.
- 6.a Propositions en rapport avec le 40^e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube.
7. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube.
8. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1986.
9. Projet de budget de la Commission du Danube pour 1987.
10. Election du Président, du Vice-Président et du Secrétaire de la Commission du Danube.
11. Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-sixième session de la Commission du Danube.
12. Divers.

PROCES-VERBAL
N° 192

DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

Séance tenue le 6 avril 1987,
à Budapest

Président - M. Stoukaline

Représentants

République d'Autriche	- M. Agstner
République Populaire de Bulgarie	- M. Kotzev
République Populaire Hongroise	- M. Barity
République Socialiste de Roumanie	- M. Vereş
République Socialiste Tchécoslovaque	- M. Ďurej
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	- M. Stoukaline
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	- M. Zidar

La séance est ouverte à 11 heures.

Le Président de la Commission du Danube,
M. B.I. Stoukaline:

Permettez-moi de saluer cordialement les Représentants des pays membres de la Commission ainsi que les membres de leurs délégations venues à la Commission du Danube pour participer aux travaux de sa Quarante-cinquième session ordinaire.

C'est avec plaisir que je salue le nouveau Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube, M. l'Ambassadeur Kotzev, et au nom de la Commission je lui souhaite de grands succès. Je voudrais l'assurer en votre nom et en mon nom propre, que les pays-membres et le Secrétariat de la Commission du Danube lui prêteront tout concours dans l'accomplissement de sa mission.

Profitant de l'occasion j'aimerais prier M. Kotzev de bien vouloir se faire l'interprète de nos sentiments de sincère reconnaissance auprès de M. l'Ambassadeur Bontcho Mitev qui a été le Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube durant sept années desquelles pendant trois ans il a rempli les fonctions de Secrétaire de la Commission. L'activité qu'il a déployée en sa qualité de Représentant d'un Etat membre de la Commission du Danube et de Secrétaire de la Commission mérite la plus haute appréciation.

Je salue également les représentants de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU, du Conseil d'Assistance Economique Mutuelle, de l'Organisation Météorologique Mondiale, de la Commission de l'Oder, ainsi que l'expert du Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne, qui prennent part aux travaux de notre session.

C'est avec satisfaction que je voudrais relever qu'après la Quarante-quatrième session les pays membres

de la Commission du Danube ont oeuvré d'une manière concertée et fructueuse pour que le Plan de travail approuvé par la session soit accompli avec succès. Notre coopération et nos relations de bon voisinage et d'amitié ont continué à se développer.

Les contacts avec plusieurs organisations internationales et avec le Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne ont été une aide importante pour l'exécution des tâches incombant à la Commission.

Je profite de l'occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance aux représentants de ces organisations, qui se trouvent aujourd'hui parmi nous.

La période qui s'est écoulée depuis la Quarante-quatrième session a été marquée par une situation internationale fort complexe, mais en même temps les initiatives de paix prometteuses et les pourparlers qui se poursuivent à l'heure actuelle au sujet de la réduction des armements nucléaires et autres ont fait naître de grands espoirs.

La Commission du Danube apporte elle aussi une contribution certaine à l'amélioration de la compréhension mutuelle et au renforcement de la coopération entre les Etats à différents systèmes socio-économiques.

Je suis persuadé que la session actuelle également débattrà dans un esprit de compréhension mutuelle et de bon voisinage toutes les questions inscrites à son ordre du jour et aidera à promouvoir le progrès aussi bien dans le domaine du développement de la navigation que dans celui d'autres questions concernant la coopération entre les pays danubiens.

Permettez-moi de vous informer que les Représentants de tous les pays membres de la Commission du Danube assistent à notre séance et sont tous munis de pleins-pouvoirs en bonne et due forme.

Je déclare ouverte la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

Nous devons tout d'abord adopter l'ordre du jour de la session.

L'ordre du jour préliminaire a été établi conformément à l'article 15 des Règles de procédure, sur la base des indications de la session précédente. Je voudrais vous rappeler que, donnant suite aux recommandations de la réunion des Représentants des pays membres de la Commission du Danube tenue le 21 janvier 1987, un point additionnel, y a été inscrit à savoir les "Propositions en rapport avec le 40ème anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube".

Le Secrétariat a diffusé en dû temps à tous les Représentants l'ordre du jour préliminaire et le plan de déroulement de la Quarante-cinquième session.

M. Kotzev (Bulgarie)

En premier lieu je désire remercier les paroles chaleureuses prononcées à mon égard à l'occasion de ma nomination en qualité de Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube et également les paroles de reconnaissance formulées à l'adresse de mon prédécesseur M. Mitev; je ne manquerai pas de les lui transmettre très prochainement.

De mon côté, je voudrais vous assurer que durant mon activité à la Commission du Danube je déploierai tous mes efforts pour trouver les meilleures solutions aux tâches posées devant la Commission par la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, afin de promouvoir ainsi le développement de la navigation et le renforcement des relations économiques et culturelles des pays danubiens.

Dans ce contexte, je voudrais communiquer que les autorités compétentes de la République Populaire de Bulgarie apprécient hautement l'activité de la Commission du Danube et les documents élaborés par elle dans le but d'améliorer la navigation sur le Danube, de consolider la compréhension mutuelle et la coopération des pays danubiens.

Notre délégation est d'accord avec les questions prévues à l'ordre du jour préliminaire et avec le plan de déroulement de la session.

Permettez-moi encore de saluer au nom de la délégation bulgare, et en mon propre nom également, tous ceux qui participent à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube et de leur souhaiter un travail fructueux.

M. Pountous (Suppléant du Représentant de l'Union Soviétique):

Au nom de la délégation soviétique permettez-moi de saluer tous les participants à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube et de formuler le vœu que notre travail soit fructueux.

La délégation soviétique salue cordialement le nouveau Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube, M. Veneline Kotzev, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, et lui souhaite du succès dans son activité. C'est avec un sentiment de profonde gratitude que nous évoquons l'activité de M. Bontcho Mitev à ce poste, et nous prions M. Kotzev de bien vouloir lui transmettre nos vœux les meilleurs.

L'année qui s'est écoulée depuis la Quarante-quatrième session de la Commission a été riche en événements internationaux importants qui, à notre avis, créent les conditions pour la naissance d'un climat politique plus favorable et dans le monde et ici en Europe. Parmi

ces événements rappelons la rencontre soviéto-américaine au haut niveau à Reykjavik, l'achèvement avec succès de la première étape de la Conférence de Stockholm, les vifs débats à la Rencontre de Vienne sur le problème de la poursuite du développement et de l'approfondissement du processus européen général, les pourparlers sur l'établissement de relations officielles entre le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle et la Communauté Economique Européenne et également entre les pays membres de ces organisations, la recherche d'une approche mutuellement acceptable aux pourparlers futurs sur la réduction des forces armées et des armes traditionnelles depuis l'Atlantique jusqu'à l'Ural et enfin la possibilité réelle qui s'offre, après la déclaration de M. S. Gorbatchov, d'aboutir dans un proche avenir déjà à un accord sur les armes nucléaires de portée moyenne en Europe.

Nous partons de ce que la cessation de la course aux armements, les diverses autres mesures destinées à consolider la confiance, la normalisation de la situation internationale, permettraient d'orienter des ressources additionnelles vers la solution pratique de nombreuses tâches économiques et sociales d'importance vitale.

L'Union Soviétique accorde un grand intérêt à l'activité utile et à faces multiples de la Commission du Danube, qui vise à assurer la libre navigation, à améliorer les conditions de la navigation et à approfondir les relations économiques et culturelles entre les Etats danubiens. Nous estimons que cette activité représente un bon exemple de coopération fructueuse entre des pays reliés non seulement par une voie d'eau européenne commune et importante, le Danube, mais que lie également le même désir, celui de consolider et de sauvegarder la paix, de développer des relations d'affaires et de bon voisinage entre les Etats, indépendamment de leur régime social. A cet égard, comme il nous paraît, l'activité de la Commission du Danube suit la voie commune menant à un progrès dans le processus général en Europe.

Le rapport du Directeur, le projet de plan de travail et d'autres documents que la délégation soviétique a étudiés attentivement témoignent de ce que l'activité de la Commission suit cette voie. Au cours de la période écoulée la Commission du Danube a une fois de plus démontré qu'en présence de bonne volonté il est toujours possible de trouver des solutions acceptables pour tous, même quand il s'agit de questions les plus complexes.

Nous avons également étudié les projets de l'ordre du jour et du plan de déroulement de la session, et nous sommes d'accord avec les propositions qu'ils contiennent. Nous estimons que les questions inscrites à l'ordre du jour reflètent les tâches primordiales de la Commission et la délégation soviétique est prête à les examiner.

Le Président met au vote l'ordre du jour de la Quarante-cinquième session qui est adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 45/8.

Le Président rappelle que le plan de déroulement prévoit la formation de deux groupes de travail, à savoir:

- le groupe de travail pour les questions techniques et
- le groupe de travail pour les questions financières.

Selon cette proposition, le groupe de travail pour les questions techniques serait chargé d'examiner les questions d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique et autres ainsi que les points pertinents du Rapport du Directeur sur l'accomplissement du Plan de travail pour 1986/1987 et du projet de Plan de travail pour 1987/1988, les propositions en rapport avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, de même que la Liste, à titre d'orientation, de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 1987.

Quant au groupe de travail pour les questions financières, il aura à examiner le Rapport du Directeur sur l'exécution du budget de la Commission pour 1986 avec l'Acte sur la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube en 1986, le projet de budget de la Commission pour 1987, ainsi que les aspects financiers des propositions concernant les mesures à prendre en connexion avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention.

Ayant constaté que personne n'a d'objections à faire, le Président propose de charger M. Vorontzov, Conseiller de la délégation soviétique, de convoquer le groupe de travail pour les questions techniques et M. Binder, Suppléant du Représentant de la République d'Autriche, de convoquer le groupe de travail pour les questions financières.

La proposition est unanimement approuvée.

Le Président communique qu'à la réunion des Représentants tenue à la veille de la session il a été convenu de proposer de réduire d'un jour la durée de la session et d'achever les travaux le 13 avril.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

M. Barity (Hongrie):

Au nom de la délégation de la République Populaire Hongroise et en mon propre nom, je salue tous les participants à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube et je souhaite du succès à notre travail commun. Permettez-moi également de saluer M. Veneline Kottzev, Ambassadeur de la République Populaire de Bulgarie à Budapest, qui assiste pour la première fois en qualité de Représentant de son pays à une session de la Commission du Danube, et je voudrais aussi vous présenter le

nouveau suppléant du Représentant de la République Populaire Hongroise à la Commission du Danube, M. Péter Muradin.

Le fait qu'à la Quarante-quatrième session nous avons adopté diverses Recommandations, comme par exemple celles visant à prévenir la pollution des eaux du Danube par la navigation, constitue une bonne base pour nous stimuler à trouver de bonnes solutions aux tâches posées devant nous et présente un apport important dans la coopération générale en Europe en matière de protection de l'environnement.

La Carte de pilotage du secteur hongrois du Danube, qui est parue juste à la veille de la session, contribue considérablement à la garantie de la sécurité de la navigation sur le Danube et au développement de la coopération internationale des pays danubiens dans le domaine du transport par voie d'eau.

Comme il est connu, à la demande de la République Fédérale d'Allemagne des représentants des Etats parties à la Convention de Belgrade et des experts de la République Fédérale d'Allemagne ont eu à Budapest, du 23 au 26 février 1987, des entretiens au sujet de l'adhésion de la République Fédérale d'Allemagne à la Convention de Belgrade. A mon avis, cette rencontre a été utile et je voudrais former le voeu qu'elle contribue à promouvoir l'adhésion de la République Fédérale d'Allemagne à la Convention de Belgrade et à la Commission du Danube.

Conformément à leur tradition, et désireux de consolider l'amitié et la coopération entre les peuples des Etats danubiens, les représentants de la République Populaire Hongroise vont concentrer leurs efforts pour que l'activité de notre organisation intergouvernementale, la Commission du Danube, se poursuive sans entrave et avec succès, pour que nos contacts officiels et personnels se développent afin que se réalise notre objectif commun qui est de contribuer à ce que les travaux de la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube s'achèvent avec les meilleurs résultats.

M. Zidar (Yougoslavie):

Permettez-moi de saluer, au nom de la délégation yougoslave, tous les présents et d'exprimer ma certitude que cette session aussi donnera de bons résultats.

Je voudrais saluer le nouveau Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube, M. Kotzev. Au nom de la délégation yougoslave, je lui souhaite de grands succès dans son activité et je suis persuadé que notre coopération sera fructueuse. En même temps, j'aimerais exprimer à M. Mitev notre reconnaissance pour son activité féconde et lui souhaiter de nouveaux et grands succès.

Je suis très heureux de pouvoir porter à votre connaissance la haute appréciation que les autorités compétentes yougoslaves ont donnée aux résultats des travaux accomplis par la Commission du Danube au cours de l'année précédente, et notamment dans le domaine de la sécurité de la navigation, des radiocommunications et dans d'autres questions qui découlent du Plan de travail de la Commission du Danube.

Le Secrétariat a déployé une activité très dynamique sur le plan des éditions; il a bien préparé les réunions d'experts et a contribué dans une large mesure à l'organisation de la réunion des experts des pays membres de la Commission du Danube avec des experts de la République Fédérale d'Allemagne au sujet de l'adhésion éventuelle de la République Fédérale d'Allemagne à la Commission du Danube.

Notre délégation est d'accord avec l'ordre du jour proposé pour la Quarante-cinquième session de la Commission. Nous espérons que la question de l'utilisation de l'écluse de la rive droite des Portes de Fer I sera résolue définitivement à cette session, ayant en vue que la réunion d'experts de décembre dernier est arrivée à des résultats certains dans la recherche d'une position commune.

Au nom de la délégation yougoslave, j'exprime notre grande satisfaction pour la coopération très fructueuse avec Vous, Monsieur le Président, et je voudrais remercier vos initiatives et vos nombreux efforts déployés aux fins de la réalisation des tâches de la Commission du Danube et de la bonne préparation de la Quarante-cinquième session.

M. Gradinarov (Représentant du Secrétariat du CAEM):

Permettez-moi de saluer cordialement au nom du Secrétariat du Conseil d'Assistance Economique Mutuelle, tous ceux qui prennent part aux travaux de la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube et d'exprimer la reconnaissance du Secrétariat du CAEM pour l'invitation à prendre part aux travaux de la session.

La Commission du Danube contribue grandement au développement de la navigation sur le Danube, à l'établissement d'un système de navigation uniforme, à la coordination des travaux dans le domaine de l'hydrométéorologie, à l'élaboration de règles et de documents relatifs aux questions de l'exploitation, au perfectionnement des statistiques de la navigation.

Depuis douze ans déjà un échange régulier d'informations et de documents portant sur des questions de navigation, d'hydrotechnique et juridiques du domaine de la navigation sur le Danube, se poursuit entre les secrétariats du Conseil d'Assistance Economique Mutuelle et de la Commission du Danube. Soulignant l'utilité de cet échange d'expériences dans toutes les questions d'intérêt commun, je voudrais exprimer l'espoir qu'à l'avenir également il promouvra l'amélioration et le développement de la navigation sur le Danube, et ce en liaison avec le réseau de transport européen.

L'affirmation de la coopération entre les pays membres du CAEM a, entre autres, pour objectif d'accroître l'efficacité du travail dans le transport fluvial, de continuer à développer les voies d'eau intérieures, de mettre à profit les nouveaux résultats du progrès scientifique-technique dans ce domaine, d'introduire de nouvelles technologies de transport en augmentant le volume des marchandises transportées en colis, en conteneurs et sur plates-formes, de développer les installations portuaires. La coopération entre les pays membres du CAEM vise également à perfectionner les moyens techniques de la flotte fluviale et des ports. La Nomenclature fondamentale du matériel technique en perspective pour le transport par voie d'eau, qui a été élaborée dans le cadre de la Commission permanente du CAEM pour la coopération en matière de transport et concertée par les pays membres, comporte plus de 250 postes qui répondent au niveau technique mondial.

L'application des nouvelles réalisations du progrès scientifico-technique dans le domaine de l'hydrotechnique, des moyens techniques des bâtiments, les solutions qui permettent d'économiser l'énergie, l'automatisation complexe des installations à bord des bâtiments, occupent dans les pays membres du CAEM une place prioritaire dans le cadre de l'élaboration des principaux paramètres techniques des bâtiments, des installations portuaires, et des moyens d'automatisation à bord des bâtiments.

Un exemple de l'approfondissement et du perfectionnement de la coopération entre les Etats danubiens membres du CAEM dans le domaine du transport par voie d'eau est l'élaboration par les pays-membres intéressés, dans le cadre de la Commission permanente pour le transport, de normes juridiques unifiées applicables dans la navigation fluviale internationale sur le Danube. Cette activité vise à développer un régime juridique qui assure au transport international fluvial entre les Etats danubiens membres du CAEM des conditions juridiques les plus favorables.

Par ailleurs, une telle unification contribuerait:

- à perfectionner le régime juridique du transport des marchandises consigné dans les Accords de Bratislava conclus par les entreprises de navigation des pays danubiens;

- à instaurer des normes juridiques selon les principales institutions de droit fluvial que les pays intéressés peuvent utiliser dans l'élaboration de leur législation nationale en matière de transport fluvial.

La coopération des pays dans le cadre du CAEM en ce qui concerne la protection de l'environnement répond à l'esprit de l'Acte de Helsinki et présente également de l'intérêt pour la coopération entre la Commission du Danube et le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle. Au cours de cette année ont été définis au sein de la Commission permanente du CAEM pour la coopération dans le domaine des transports, les cadres des questions en rapport avec l'élaboration de propositions relatives à la protection de l'environnement contre la pollution résultant du transport fluvial.

Les perspectives d'une coopération multilatérale entre les pays membres du CAEM visant à mettre à profit et à développer les voies d'eau intérieures et les ports fluviaux sont formulées dans l'information mise à la disposition de la session.

Soulignant l'activité fructueuse de la Commission du Danube cherchant à améliorer les conditions de la navigation sur le Danube, à consolider les relations économiques et culturelles entre les pays danubiens, nous voudrions relever tout particulièrement que le travail de la Commission du Danube correspond pleinement aux accords de la Conférence de Helsinki qui invitent à coopérer dans les travaux et les recherches en matière de développement des voies d'eau intérieures dans les pays de l'Europe.

Dans le cadre de sa compétence, notre organisation prêtera son concours à la Commission du Danube dans cette question importante.

Et enfin, je voudrais exprimer l'espoir que l'extension de la coopération entre le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle et la Commission du Danube aidera à promouvoir le progrès économique et social des pays membres des deux Organisations.

Le Président constate que les questions inscrites à l'ordre du jour de la première séance plénière ont toutes été débattues. Il remercie tous les participants qui ont pris une part active et constructive aux travaux de la séance et exprime sa certitude que la session se déroulera dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération fructueuse. Pour finir, il souhaite à tous de grands succès.

La séance est levée à 13 heures.

Le Président
de la Commission du Danube

Le Secrétaire
de la Commission du Danube

Signé: B. Stoukaline

Signé: O. Ďurej

PROCES-VERBAL
N° 193

DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

Séance tenue le 13 avril 1987,
à Budapest

Président - M. Stoukaline

Représentant

République d'Autriche	- M. Agstner
République Populaire de Bulgarie	- M. Kotzev
République Populaire Hongroise	- M. Barity
République Socialiste de Roumanie	- M. Vereş
République Socialiste Tchécoslovaque	- M. Ďurej
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	- M. Stoukaline
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	- M. Zidar

La séance est ouverte à 10 heures.

Le Président de la Commission du Danube, M. B.Stoukaline, ouvre la deuxième séance plénière de la Quarante-cinquième session.

Conformément au plan de déroulement de la session nous devons, dit-il, examiner les rapports des groupes de travail, élire les nouveaux Président, Vice-Président et Secrétaire de la Commission du Danube pour la prochaine période de trois ans, et adopter l'ordre du jour à titre d'orientation et la date de convocation de la Quarante-sixième session de la Commission du Danube.

Le Président rappelle que pour l'examen des points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 6.a et 7 de l'ordre du jour a été formé le groupe de travail pour les questions techniques. Ce groupe a achevé ses tâches avec succès et a préparé son rapport. La parole est à M. Vorontzov, président du groupe de travail.

M. Vorontzov (Président du groupe de travail pour les questions techniques) présente le rapport - doc. CD/SES 45/9 (voir Annexes II).

Le Président prie les Représentants de se prononcer sur le rapport et sur les projets de décisions qui y figurent.

M. Barity (Hongrie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Muradin.

M. Muradin (Suppléant du Représentant de la Hongrie):

Parlant au nom de la délégation hongroise, M. Muradin constate avec satisfaction que le groupe de travail pour les questions techniques peut informer la séance plénière des bons résultats issus de ses travaux.

Grâce à la coopération de toutes les délégations, le groupe de travail pour les questions techniques soumet à la session pour approbation plusieurs documents importants pour la navigation.

La délégation hongroise voudrait souligner l'intérêt que porte la question concernant la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure. Etant donné que le Danube est une voie d'eau internationale les effets nocifs résultant du transport des marchandises dangereuses ne peuvent être localisés dans les limites des frontières d'un seul pays. La délégation hongroise estime que s'il se produisait une catastrophe, tous les pays danubiens auraient à en subir les conséquences et les graves dommages qui en résulteraient. Ainsi semble-t-il nécessaire, pour prévenir ces dommages, de trouver au problème du transport des marchandises dangereuses une solution harmonisée au niveau international.

Nous apprécions hautement les résultats de l'élaboration du document concernant la mise en temps utile à la disposition des pays danubiens des renseignements portant sur les interruptions de la navigation sur certains secteurs du Danube.

Pour finir, M. Muradin exprime l'espoir que les pays membres de la Commission du Danube agiront dans l'esprit de coopération, de compréhension mutuelle, animés du désir d'aboutir à des résultats positifs. La délégation hongroise est d'accord avec le rapport du groupe de travail pour les questions techniques et remercie son président, M. Vorontzov, ainsi que l'activité fructueuse de tous ceux qui ont pris part aux travaux du groupe.

La délégation hongroise votera pour l'adoption du rapport et des projets de décisions qu'il contient.

M. Kotzev (Bulgarie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Naoumov.

M. Naoumov (Suppléant du Représentant de la Bulgarie):

Au nom de la délégation bulgare je voudrais souligner avec satisfaction les bons résultats obtenus par le groupe de travail pour les questions techniques. Le travail préliminaire exécuté par les experts des pays danubiens et les fonctionnaires du Secrétariat, l'approche constructive qu'ont témoignée toutes les délégations dans l'examen des questions, la compréhension mutuelle, ainsi que la manière experte de conduire les travaux du groupe par son président, le distingué M. Vorontzov, ont concouru à l'obtention de ces résultats. Profitant de l'occasion, je voudrais exprimer notre reconnaissance à M. Vorontzov.

Le groupe de travail a réussi à concerter plusieurs documents importants et a contribué ainsi aux bons résultats des travaux de la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

Dans ce contexte, je voudrais, dit M. Naoumov, faire mention des documents qui se rapportent aux radio-communications et à l'Annexe 1 aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube.

Le fait que le projet de décision concernant les délais de la mise en temps utile à la disposition des pays danubiens des renseignements en cas d'interruption de la navigation sur certains secteurs du Danube, qui a été concerté dans le cadre du groupe de travail et est soumis à l'approbation de la session, nous donne de la satisfaction. L'adoption de ce document sera, à notre avis, d'une grande utilité pour le travail courant des entreprises de navigation danubienne.

Nous sommes également satisfaits de l'examen, au sein du groupe de travail, de l'information sur la question de l'incidence de l'ouvrage hydraulique de Hainburg

sur les conditions de la navigation internationale, ainsi que de celle portant sur les frais supplémentaires liés au passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite des Portes de Fer I.

Le progrès évident dans la voie de la mise au clair des problèmes que soulèvent ces deux questions qui avaient déjà été débattues, a pu être obtenu grâce aux efforts et à la bonne volonté des autorités compétentes des pays respectifs: l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie et l'Union Soviétique, et répond au désir traditionnel des pays membres de la Commission du Danube d'aboutir à une compréhension mutuelle et de coopérer.

En rapport avec l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période écoulée, nous nous félicitons de constater que l'édition du premier des dix tomes de la Carte de pilotage du Danube, établi selon le schéma adopté par la Trente-septième session de la Commission du Danube, a été réalisée avec succès et que cette publication est d'une haute qualité. Les autres publications de la Commission du Danube que nous avons reçues au cours de cette session font, elles aussi, bonne impression.

Nous estimons que le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période jusqu'à la prochaine session de la Commission, qui a été concerté dans le cadre du groupe de travail, est riche quant à son contenu. Les questions qui y sont prévues sont d'une grande portée pour l'amélioration continue des conditions de la navigation sur le Danube.

Nous sommes d'accord avec le rapport du groupe de travail pour les questions techniques et avec les projets de décisions qui y sont inclus. La délégation bulgare votera pour leur adoption.

M. Zidar (Yougoslavie):

C'est avec satisfaction que nous constatons que le groupe de travail pour les questions techniques a accompli avec succès toutes les tâches qui avaient été posées devant lui. Je voudrais profiter de l'occasion pour exprimer notre reconnaissance au président du groupe de travail, M. Vorontzov, qui a dirigé les travaux avec beaucoup de compétence.

L'activité du groupe, comme celle de la session dans son ensemble, s'est déroulée dans l'esprit de la Convention de Belgrade relative au régime de la navigation sur le Danube, de la coopération constructive et du respect des intérêts de tous les pays danubiens. Ceci a une fois encore confirmé l'actualité des efforts des pays danubiens cherchant à trouver à toutes les questions litigieuses des solutions constructives, conçues dans l'esprit de compréhension mutuelle et de bon voisinage.

Le groupe de travail pour les questions techniques a préparé d'importants projets de décisions et d'autres documents qui sont d'une grande portée pour la sécurité de la navigation sur le Danube. La délégation yougoslave adopte avec satisfaction ces documents.

M. Tekhov (Suppléant du Représentant de l'Union Soviétique):

Au nom de la délégation soviétique c'est avec grande satisfaction que je voudrais relever qu'au cours de la période écoulée après la Quarante-quatrième session, la Commission du Danube a, en commun avec les autorités compétentes des pays danubiens, accompli un travail d'envergure sur plusieurs questions complexes relevant de la coopération entre les pays danubiens, et notamment dans le domaine des questions nautiques, hydrotechniques et hydrométéorologiques.

Nous voudrions souligner le fait que grâce à l'esprit de compréhension mutuelle et de coopération, le

groupe de travail pour les questions techniques a résolu avec succès le problème de la mise en temps utile à la disposition des pays danubiens de renseignements en cas d'interruption de la navigation et que la solution de la question concernant le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse des Portes de Fer I avance à grands pas. Nous sommes persuadés que cette question qui touche les intérêts de tous les pays danubiens trouvera, elle aussi, une bonne solution.

C'est également avec satisfaction que je constate que la Commission a entrepris l'étude de problèmes importants et complexes, tels que l'élaboration d'un projet de recommandations relatives à la formation des conducteurs de bâtiment et à la délivrance des brevets pour la navigation internationale, l'étude de la question de la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure, la mise en harmonie des DFND avec le texte révisé du CEVNI.

Le nouveau Routier du Danube a été définitivement mis au point en vue de son édition en 1987. La première carte de pilotage couvrant un des secteurs du Danube a été rééditée selon le nouveau schéma et l'on prépare l'édition de la carte couvrant le secteur des km 1433-1170.

Je suppose que cet important travail de la Commission contribuera dans une large mesure à garantir la sécurité de la navigation des bâtiments danubiens.

De l'avis de la délégation soviétique le projet de plan de travail de la Commission pour 1987/1988 approuvé par le groupe de travail reflète toutes les principales questions techniques, aussi bien celles de caractère traditionnel que celles qui découlent des travaux des réunions d'experts.

La délégation soviétique est d'accord avec le rapport du groupe de travail pour les questions techniques, elle remercie tous ceux qui y ont participé pour leur activité fructueuse et votera pour l'adoption des projets de décisions proposés.

M. Ďurej (Tchécoslovaquie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Rak.

M. Rak (Suppléant du Représentant de la Tchécoslovaquie):

En donnant notre appréciation au cours et aux résultats des travaux de la Commission du Danube dans le domaine des questions techniques, nous pouvons dire que ces travaux ont été poursuivis dans l'esprit traditionnel de coopération et de compréhension mutuelle, dans la recherche, à toutes les questions examinées, de solutions qui répondent aux intérêts de tous les pays danubiens.

La délégation tchécoslovaque soutient pleinement les résultats des travaux du groupe de travail pour les questions techniques et exprime sa reconnaissance au président du groupe, M. Vorontzov, et apprécie hautement son activité.

La délégation tchécoslovaque votera pour l'adoption des projets de décisions proposés par le groupe de travail pour les questions techniques.

M. Vereş (Roumanie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Ocănoaia.

M. Ocănoaia (Suppléant du Représentant de la Roumanie):

La délégation roumaine apprécie hautement le travail réalisé par le groupe de travail pour les questions techniques qui, sous la direction compétente de M. Vorontzov, membre de la délégation soviétique, s'est occupé des questions d'ordre nautique, technique

et hydrologique. Le groupe a également examiné l'accomplissement du Plan de travail de la Commission pour 1986, du projet de plan de travail de la Commission pour l'année suivante, ainsi que les mesures à prendre en rapport avec le 40ème anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube.

L'activité du groupe de travail pour les questions techniques s'est déroulée dans un esprit de coopération et de compréhension mutuelle. Toutes les délégations ont donné leur apport à la solution des questions inscrites à l'ordre du jour. Les solutions adoptées sont d'une grande portée pour la navigation sur le Danube, pour les travaux futurs de la Commission du Danube. Le groupe de travail a réussi à élaborer des projets de décisions qui ont rallié l'unanimité de toutes les délégations. Permettez-moi de féliciter tous les participants du groupe de travail chargé des questions techniques pour les bons résultats acquis, ainsi que le président de ce groupe, M. Vorontzov, qui, au cours des débats, a trouvé les meilleures solutions. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance aux fonctionnaires du Secrétariat qui ont pris part aux travaux de ce groupe et qui ont préparé des documents de haute qualité et créé de bonnes conditions pour le déroulement des travaux du groupe.

Le développement de la navigation sur le Danube dans le cadre du progrès général des pays danubiens exige, à notre avis, que nos efforts soient concentrés à l'avenir sur le perfectionnement des méthodes de rassemblement de la documentation et de la présentation des données à fournir à la Commission, sur l'accroissement de l'efficacité du travail de la Commission du Danube.

La délégation roumaine est d'accord avec le rapport du groupe de travail et votera pour son adoption par la session ainsi que pour l'adoption des projets de décisions soumis par le groupe de travail.

M. Agstner (Autriche):

Après ces paroles de reconnaissance prononcées par les orateurs des autres pays, la délégation de l'Autriche ne peut et ne veut manquer de dire qu'elle aussi apprécie hautement le travail accompli par le groupe de travail pour les questions techniques et elle peut de même annoncer que l'Autriche va voter pour l'adoption du rapport.

Le Président constate que toutes les délégations se sont prononcées sur le rapport soumis par le groupe de travail pour les questions techniques et fait part de sa satisfaction de voir que les avis exprimés ont été unanimes et positifs. Il propose de passer au vote sur les projets de décisions présentés par le groupe de travail.

Le Président met au vote le projet de décision au point 1 de l'ordre du jour concernant les questions de navigation et de radiocommunication, qui est adopté à l'unanimité - doc.CD/SES 45/23 (Voir Annexes I).

Le projet de décision sur le point 2 de l'ordre du jour concernant les questions hydrotechniques est mis au vote et adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 45/24 (Voir Annexes I).

Le projet de décision sur le point 3 de l'ordre du jour se rapportant aux questions hydrométéorologiques est mis au vote et adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 45/25 (Voir Annexes I).

Le projet de décision sur le point 4 de l'ordre du jour est mis au vote et adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 45/26 (Voir Annexes I).

Le projet de décision sur le point 5 de l'ordre du jour est mis au vote et adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 45/27 (Voir Annexes I).

Le projet de décision sur les points 6,6.a et 7 de l'ordre du jour est mis au vote et adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 45/27 (Voir Annexes I).

Le Président remercie, au nom de tous les Représentants et de tous les participants à la session, le président du groupe de travail pour les questions techniques, M. Vorontzov, et tous les délégués qui ont participé aux travaux de ce groupe pour leur activité constructive et fructueuse.

M. Sztarosolszky (Organisation Météorologique Mondiale):

Au nom du Secrétariat de l'Organisation Météorologique Mondiale, et en premier lieu au nom de la Commission d'Hydrologie, je salue cordialement les participants à la session de la Commission du Danube.

Permettez-moi de vous donner une information succincte sur les travaux de la Troisième Conférence commune sur l'hydrologie et la gestion des eaux.

La Commission du Danube avait été invitée à cette Conférence, mais comme, malheureusement, elle n'a pas pu y participer, je pense que mon information peut présenter de l'intérêt pour la Session.

Le point 9.2.20 du Rapport final de la Conférence souligne son accord avec le programme à long terme de l'OMM et attire l'attention sur l'accroissement de la coopération avec les commissions fluviales et notamment sur l'élaboration de certains projets en commun avec les commissions de fleuves internationaux, afin d'encourager et de soutenir les travaux dans le domaine de l'hydrologie opérative et pour rendre accessibles les résultats obtenus en la matière.

L'annexe à la 5ème recommandation de la Conférence fait état de la nécessité d'élaborer, dans le cadre du

programme de la gestion des eaux, un projet visant le développement des prévisions de niveau d'eau pour les besoins de la navigation.

Le prochain Congrès de l'OMM, le dixième (mai 1987), ne manquera pas de tenir compte de cette recommandation.

Ces deux questions nous offrent l'un des thèmes éventuels sur lesquels la Commission du Danube et l'OMM pourraient coopérer, notamment élaborer un projet commun portant sur le développement des prévisions pour les besoins de la navigation sur le Danube, dont l'expérience pourrait servir également sur d'autres fleuves internationaux.

Etant donné que les deux organisations, la Commission du Danube et l'OMM, travaillent sur la base de plans pluriannuels, il serait indiqué que soient concertées les questions en rapport avec cette coopération, si celle-ci s'avère utile pour les deux parties.

Il serait intéressant de faire mention d'un des projets de l'OMM auquel prennent part trois pays membres de la Commission du Danube et la Pologne. Il s'agit du projet européen HOMS, soit du système hydrologique opératif dont le thème fondamental est l'hydrologie. Dans le cadre de ce projet sera également élaborée une méthode utile pour la formulation des prévisions hydrologiques, ce qui présente également de l'intérêt pour la Commission du Danube.

Je suis persuadé qu'il existe de nombreux thèmes sur lesquels les deux organisations pourraient travailler ensemble. Toutefois, je ne voudrais soulever ici cette question qu'à titre d'information et pour que l'on puisse y réfléchir.

Au nom de l'OMM, je souhaite de nouveaux succès à la Commission du Danube.

Le Président propose de passer à l'examen des points 8 et 9 de l'ordre du jour et communique qu'un groupe de travail pour les questions financières présidé par M. Binder, Suppléant du Représentant de l'Autriche à la Commission du Danube, a été formé pour leur examen.

M. Binder (président du groupe de travail pour les questions financières) présente le rapport du groupe de travail - doc. CD/SES 45/19 (Voir Annexes II).

Le Président prie les Représentants de se prononcer sur le rapport qui vient d'être présenté ainsi que sur les propositions qui y sont incluses.

M. Ďurej (Tchécoslovaquie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Rak.

M. Rak (Suppléant du Représentant de la Tchécoslovaquie):

Les autorités compétentes de la Tchécoslovaquie apprécient le fait que le budget de la Commission du Danube pour l'année écoulée a été réalisé dans un esprit d'économie.

Le budget pour 1987, qui a été débattu au sein du groupe de travail pour les questions financières, est bien équilibré et donne la possibilité d'assurer de manière adéquate le bon travail de la Commission du Danube au courant de l'année.

Je voudrais remercier pour ce travail le Secréariat de la Commission du Danube ainsi que le président du groupe de travail pour les questions financières, le distingué M. Binder, qui a dirigé les travaux de ce groupe avec le sens de diplomatie et le talent qui lui sont propres.

La délégation tchécoslovaque votera pour l'adoption des décisions sur les questions financières.

M. Tekhov (Suppléant du Représentant de l'Union Soviétique):

La délégation soviétique voudrait relever les efforts du Secrétariat de la Commission du Danube d'économiser les moyens alloués au budget pour 1986 et elle exprime le désir que les mêmes efforts soient aussi déployés en 1987.

La délégation soviétique remercie M. Binder, le président du groupe de travail pour les questions financières, Suppléant du Représentant de l'Autriche à la Commission du Danube, et tous ceux qui ont pris part aux travaux de ce groupe pour leur activité fructueuse et pour l'obtention de décisions mutuellement acceptables.

La délégation soviétique votera pour l'adoption du rapport et des projets de décisions proposés.

M. Zidar (Yougoslavie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Ivković.

M. Ivković (Suppléant du Représentant de la Yougoslavie):

Au nom de la délégation yougoslave j'exprime notre grande reconnaissance à M. Binder, président du groupe de travail pour les questions financières, pour ses efforts à rendre fructueux les travaux du groupe. Grâce à son expérience, au travail efficace et constructif de ses membres, le groupe de travail a préparé dans un délai très bref les projets de décisions pour la séance plénière. La délégation yougoslave est prête à approuver les projets de décisions proposés par le groupe de travail pour les questions financières.

La délégation yougoslave apprécie aussi hautement les efforts et la qualité du travail du Secrétariat en ce qui concerne la préparation du rapport sur l'exécution du budget de la Commission du Danube ainsi que du projet de budget de la Commission pour l'année 1987.

M. Kotzev (Bulgarie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Naoumov.

M. Naoumov (Suppléant du Représentant de la Bulgarie):

La délégation bulgare est satisfaite des documents qui ont été concertés par le groupe de travail pour les questions financières et votera pour leur adoption. Permettez-moi de m'associer aux éloges que d'autres délégations ont exprimés à l'adresse de M. Binder pour la direction compétente et experte des travaux du groupe de travail pour les questions financières.

Le Président, constatant que personne ne demande la parole, met au vote le projet de décision au point 8 de l'ordre du jour.

Le projet de décision sur le Rapport du Directeur du Secrétariat concernant l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1986 est adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 45/29 (voir Annexes I).

Le projet de décision au point 9 de l'ordre du jour - projet de budget de la Commission du Danube pour 1987 est mis au vote et adopté à l'unanimité - doc. CD/SES 45/30 (Voir Annexes I).

Le Président:

Je voudrais m'associer à tous ceux qui ont déjà pris la parole et ont donné leur appréciation à l'activité du groupe de travail pour les questions financières. En effet, c'était un travail très constructif et je voudrais remercier personnellement M. Binder qui a rempli sa tâche de président avec une haute compétence, avec des connaissances d'expert en la matière et beaucoup de talent; je tiens également à remercier tous ceux qui ont pris part aux travaux de ce groupe pour les excellents résultats obtenus.

Le Président propose de passer au point 10 de l'ordre du jour, élection des nouveaux Président, Vice-Président et Secrétaire de la Commission du Danube.

Comme vous le savez, dit le Président, conformément à l'article 6 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, la session doit élire pour la prochaine période de trois ans la nouvelle direction de la Commission du Danube. Ce faisant, il faut prendre en considération qu'en vertu des Règles de procédure, l'élection aux postes dirigeants de la Commission doit s'effectuer en respectant le principe du tour de rôle et l'élection est faite parmi les Représentants des pays qui pendant les trois ans écoulés n'ont occupé à la Commission aucun poste éligible.

Conformément à l'article 7 des Règles de procédure, la Commission élit sa direction au scrutin secret, à la simple majorité des membres présents.

Maintenant, avant de vous donner la parole, permettez-moi, selon la tradition établie, de proposer la candidature au poste de Président de la Commission. Je vous propose à ce poste la candidature du Représentant de la République Populaire de Bulgarie, M. Veneline Kotzev.

M. Kotzev est un diplomate qui a une riche expérience de travail. Il a occupé divers postes responsables en République Populaire de Bulgarie. Durant plusieurs années il a été Ambassadeur de la République Populaire de Bulgarie en Algérie et en Italie. Actuellement, comme vous le savez, il est l'Ambassadeur de la RPB en Hongrie. Il connaît plusieurs langues étrangères, y compris les deux langues officielles de la Commission. Bien que M. Kotzev n'assume que depuis peu les fonctions de Représentant de la RPB à la Commission du Danube, nous avons d'ores et déjà pu nous convaincre de sa haute compétence et de ses qualités humaines. Je suis persuadé qu'au poste de Président de la Commission du Danube M. Kotzev servira activement et avec ardeur les intérêts de notre Organisation.

Ne voyant pas d'objection, le Président communique que la candidature de M. Kotzev au poste de Président de la Commission du Danube est portée sur la liste.

M. Vereş (Roumanie):

J'ai l'honneur de proposer au poste de Vice-Président de la Commission du Danube la candidature de M. Barity, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la République Populaire Hongroise, Représentant de la République Populaire Hongroise à la Commission du Danube. La personnalité et les hautes qualités diplomatiques de M. Barity, ainsi que sa riche et longue activité dans le cadre de la Commission du Danube nous sont bien connues et sont unanimement appréciées. Ce sont les considérations pour lesquelles je propose la candidature de M. Barity au poste de Vice-Président de la Commission du Danube.

Le Président:

M. Vereş, vient de soumettre la candidature de M. Barity au poste de Vice-Président de la Commission du Danube. Quels sont vos avis? Je constate que personne ne demande la parole, ainsi la candidature de M. Barity, Représentant de la République Populaire Hongroise, au poste de Vice-Président de la Commission du Danube est portée sur la liste.

M. Ďurej (Tchécoslovaquie):

Permettez-moi de proposer au poste de Secrétaire de la Commission du Danube pour la période à venir la candidature du Représentant de la République d'Autriche, Monsieur l'Ambassadeur Arthur Agstner. Nous connaissons tous très bien M. Agstner par son travail à la Commission du Danube. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de vous le présenter et je suis persuadé qu'il remplira avec succès ses tâches à ce nouveau poste, celui de Secrétaire de la Commission du Danube.

Personne ne demandant la parole, le Président constate que la candidature de M. Agstner au poste de Secrétaire de la Commission du Danube est soutenue et ainsi elle est portée sur la liste des candidats.

Le Président:

Avant de passer au vote nous devons encore élire une commission de dépouillement du scrutin. Cette commission doit être composée de Représentants qui ne figurent pas sur la liste des candidats. Je vous propose d'élire à cette fin M. Zidar, Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie et M. Ďurej, Représentant de la République Socialiste Tchèqueoslovaque à la Commission du Danube. Constatant que tous les Représentants sont d'accord, le Président propose de faire une pause pour le vote et communique que l'urne se trouve dans le salon adjacent.

(Après la pause)

Le Président donne la parole à M. Zidar pour faire connaître le résultat du vote.

M. Zidar (Yougoslavie):

Au nom de la commission de dépouillement du scrutin, je peux informer la session qu'en résultat du dépouillement des bulletins de vote, la commission a constaté qu'ont été élus à l'unanimité:

- M. Veneline Kotzev, Représentant de la République Populaire de Bulgarie, au poste de Président de la Commission du Danube;

- M. Miklòs Barity, Représentant de la République Populaire Hongroise, au poste de Vice-Président de la Commission du Danube;

- M. Arthur Agstner, Représentant de la République d'Autriche, au poste de Secrétaire de la Commission du Danube.

Au nom de la commission de dépouillement, je voudrais exprimer nos meilleurs vœux de succès aux Représentants qui viennent d'être élus aux postes dirigeants de la Commission du Danube.

Le Président remercie la commission de dépouillement pour son activité.

Il salue cordialement, en son propre nom ainsi qu'au nom de M. Vereş et de M. Đurej, les nouveaux Président, Vice-Président et Secrétaire de la Commission du Danube qui viennent d'être élus: M. Kotzev, M. Barity et M. Agstner, et souhaite de grands succès à leur activité future dans l'intérêt du développement de la navigation sur le Danube, du renforcement de la coopération entre les pays danubiens.

Je suis profondément convaincu, dit-il, que toute l'activité de la Commission du Danube, sous la direction des collègues que nous venons d'élire, se déroulera dans un esprit de compréhension mutuelle, d'amitié et de coopération.

M. Kotzev (Bulgarie):

Permettez-moi de vous remercier cordialement pour l'honneur et la haute confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant au poste de Président de la Commission du Danube.

Je me félicite particulièrement d'avoir à travailler avec M. Barity et avec M. Agstner, élus aux postes de Vice-Président et de Secrétaire de la Commission du Danube. Je tiens à exprimer ma profonde certitude qu'avec leur actif et précieux concours je serai à même de mener à bonne fin les tâches responsables qui incombent au Président.

Je voudrais également adresser des paroles de reconnaissance à la direction sortante de la Commission

du Danube, aux honorables M. Stoukaline, M. Veres et M. Durej, qui ont dirigé la Commission du Danube avec grand savoir et avec une haute compétence et ont ainsi personnellement concouru au travail fécond de la Commission.

Il est bien connu que durant son existence la Commission du Danube a remporté des succès considérables dans le domaine de l'amélioration de la navigation sur le Danube et de l'extension des relations entre les pays danubiens. Par son activité fructueuse elle a donné sa contribution au renforcement de la coopération et à la consolidation de la confiance entre les Etats.

Je voudrais vous assurer qu'en assumant les fonctions de Président je vais déployer tous mes efforts pour que les objectifs et les tâches de la Commission du Danube soient réalisés avec succès, pour continuer à affirmer son importance et son prestige international, pour préserver l'esprit traditionnel de compréhension mutuelle, de bonne volonté et de coopération efficace, ce par quoi s'est toujours distinguée notre Organisation.

J'aimerais croire que pour atteindre ces objectifs j'aurai le soutien de tous les Représentants et des membres de la direction de la Commission, ainsi que des fonctionnaires du Secrétariat.

Je voudrais prier M. Stoukaline de bien vouloir continuer à diriger les travaux de la session.

M. Barity (Hongrie):

A notre avis, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube a réalisé un travail utile et substantiel, qui a concouru à la coopération des pays danubiens.

Dans cette partie de l'Europe, nos efforts sont axés sur le développement et la poursuite de la coopération dans les questions qui relèvent de la compétence de

la Commission du Danube qui a une influence sur le développement du processus européen général dans l'esprit de l'Acte final de Helsinki. La bonne volonté des Etats parties de coopérer de manière constructive et leurs aspirations à surmonter les problèmes existants jouent un rôle important dans ce domaine. La solution des questions restées encore ouvertes et de celles qui se présentent au cours de ce processus, demande une approche similaire à l'avenir également.

Permettez-moi de remercier sincèrement M. Stoukali-
ne, M. Vereš et M. Đurej pour leur activité féconde et de leur souhaiter pour l'avenir également une coopération fructueuse et une bonne santé. Par la même occasion je voudrais féliciter de tout coeur les nouveaux Président et Secrétaire de la Commission, M. Kotzev et M. Agstner. Je leur souhaite de nouveaux succès dans notre travail commun.

Je voudrais adresser mes remerciements aussi au Secrétariat de la Commission du Danube qui entre les deux sessions et au cours de la session actuelle a accompli ses tâches avec assiduité et succès.

En conclusion, je voudrais vous remercier de m'avoir élu Vice-Président de la Commission et je tiens à vous assurer que la partie hongroise continuera à déployer tous ses efforts pour garantir le travail sans entrave de la Commission du Danube, pour approfondir la coopération entre les pays danubiens.

M. Agstner (Autriche):

Tout d'abord permettez-moi de prononcer quelques paroles de reconnaissance et de gratitude à l'adresse du Représentant de la Tchécoslovaquie pour sa proposition d'élire le Représentant de l'Autriche aux fonctions de Secrétaire de la Commission du Danube. Je ne consi-

dère pas cette élection comme une pure formalité, en dépit de ce que selon les règles de roulement il y a tous les trois ans un changement de la présidence à la Commission du Danube. Je vais faire tout ce que je peux pour justifier par mon travail mon élection à la présidence de la Commission du Danube.

Permettez-moi aussi de dire un mot de gratitude à tous les Représentants qui ont exprimé ce vote unanime. Je suis convaincu qu'avec le nouveau Président et le nouveau Vice-Président de la Commission il y aura une grande coopération dans le cadre de la direction de la Commission. Personnellement, j'ai le privilège d'avoir des contacts et des relations spéciales avec les Représentants qui viennent d'être élus aux postes de Président et de Vice-Président. Comme vous le savez, j'ai servi pendant trois ans à Sofia, et maintenant, depuis septembre 1982, à Budapest. Et enfin, je voudrais aussi exprimer ma gratitude pour le travail excellent accompli sous la direction du Président, M. Stoukaline, en commun avec le Vice-Président, M. Vereş et le Secrétaire, M. Durej.

M. Zidar (Yougoslavie):

Au nom de la délégation yougoslave, permettez-moi de féliciter l'Ambassadeur de la République Populaire de Bulgarie, M. Kotzev à l'occasion de son élection au poste responsable de Président de la Commission du Danube. J'espère que le nouveau Président va, lui aussi, diriger avec succès l'activité de cette importante organisation internationale qu'est la Commission du Danube et je voudrais confirmer notre désir de coopérer d'une manière constructive à la solution de toutes les questions qui se rapportent à l'activité de la Commission du Danube.

Je félicite le Vice-Président, M. Barity, et le Secrétaire de la Commission, M. Agstner, qui viennent d'être élus et je leur souhaite de grands succès. Je salue également M. Stoukaline qui pendant deux ans a assumé les fonctions de Président de la Commission du

Danube et, au nom de la délégation yougoslave, je le remercie pour son approche objective et constructive des questions de la navigation sur le Danube et pour tous ses efforts visant à les résoudre, ainsi que pour son apport au renforcement de la coopération entre les pays danubiens. J'exprime également notre gratitude à M. Veres et à M. Đurej, Vice-Président et Secrétaire sortants pour le travail qu'ils ont accompli durant trois ans à leurs postes respectifs.

Le Président propose de passer au point 11 de l'ordre du jour, à savoir: "Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-sixième session de la Commission du Danube".

Constatant qu'il n'y a pas d'observations sur le projet qui a été soumis, le Président communique qu'il est adopté à l'unanimité - doc CD/SES 45/21 (voir Annexes III).

Il nous reste encore un seul point à l'ordre du jour - dit le Président - le point "Divers", et je vous propose d'examiner dans le cadre de ce point le projet de Communiqué sur les travaux de la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

M. Seif (Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne):

Permettez-moi de faire une constatation, notamment que c'est en qualité d'observateur que je prends et que j'ai toujours pris part à la session. C'est pourquoi je vous prie de mettre à la fin du 3ème alinéa du Communiqué "en qualité d'observateur".

Le Président:

L'expert du Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne propose de faire refléter dans le Communiqué qu'il a assisté à la session en qualité d'observateur. Quel est l'avis de Messieurs les Représentants à ce sujet?

Il est proposé de faire figurer la déclaration de M. Seif dans le Procès-verbal et de ne rien changer au texte du Communiqué, c'est-à-dire de procéder comme à toutes les sessions précédentes.

Le Président constate que tout le monde est d'accord et dit: Nous pouvons constater avec satisfaction que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Quarante-cinquième session ont été débattues et que des décisions concertées ont été prises à leur sujet.

A cette session s'est confirmée une fois de plus la bonne tradition qui règne au sein de la Commission du Danube, celle de résoudre les questions dans un esprit de compréhension mutuelle. Ceci répond pleinement à l'esprit des accords de Helsinki, ce dont on a déjà parlé aujourd'hui.

Au cours de la période écoulée, la Commission du Danube a élaboré divers documents importants pour la navigation danubienne.

La session a adopté le Plan de travail pour la période à venir. Il est à noter que la Commission du Danube a continué à consolider et à développer ses relations avec diverses organisations internationales et en premier lieu avec la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU, le Conseil d'Assistance Economique Mutuelle, l'Organisation Météorologique Mondiale et d'autres encore.

Les travaux de cette session ont marqué un événement important pour la Commission, à savoir l'élection de la nouvelle direction de la Commission.

Au nom de la direction de la Commission du Danube dont le mandat vient de s'achever, je voudrais remercier tous les Représentants pour le grand concours qu'ils nous ont toujours accordé.

Je voudrais tout particulièrement exprimer mes sentiments de gratitude à M. Nicolae Vereş et à M. Ondrej

Durej qui ont assumé les fonctions de Vice-Président et de Secrétaire de la Commission du Danube et qui m'ont accordé en cette qualité un grand appui dans l'accomplissement de mes fonctions de Président de la Commission du Danube.

Profitant de l'occasion, je voudrais féliciter au nom de la délégation soviétique, les nouveaux Président, M. Veneline Kotzev, Vice-Président, M. Miklós Barity et Secrétaire, M. Arthur Agstner, qui viennent d'être élus et leur souhaiter de grands succès dans l'accomplissement de ces fonctions honorifiques et responsables.

J'exprime ma reconnaissance à tous les Représentants et aux membres de leurs délégations pour leur coopération active et pour l'esprit de compréhension qui a guidé leur activité.

Au nom de vous tous, et en mon propre nom également, je voudrais remercier le Directeur du Secrétariat, M. Lalošević, et tous les fonctionnaires et employés du Secrétariat de la Commission du Danube qui durant la période écoulée ont oeuvré avec fruit et apporté une contribution certaine au développement de la navigation danubienne.

Pour conclure, je souhaite à tous les participants de la Quarante-cinquième session une bonne santé, du succès et un retour heureux dans leur patrie.

Je déclare clôturée la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

M. Binder (Suppléant du Représentant de la République d'Autriche) demande la parole.

Le Président:

Bien que je vienne de la clôturer, nous allons considérer que la session n'a pas tout-à-fait achevé ses travaux, étant donné que Monsieur Binder demande de lui accorder la parole.

M. Binder (Suppléant du Représentant de la République d'Autriche):

Permettez-moi de soulever une question en rapport avec le 40e anniversaire de notre Organisation. Si l'on regarde les murs de cette salle, on peut voir qu'ils sont presque nus. Peut-être que chaque pays membre de la Commission du Danube pourrait offrir un cadeau sous forme d'un tableau qui serait en connexion avec le Danube ou avec la navigation en général. C'est une idée à laquelle j'aimerais vous prier de réfléchir.

Le Président:

C'est une bonne idée, et je propose que chaque Représentant y réfléchisse.

Je pense que maintenant la session a vraiment achevé ses travaux.

La séance est levée à 12 h 40 mn.

Le Président
de la Commission du Danube

Le Secrétaire
de la Commission du Danube

Signé: B. Stoukaline

Signé: O. Ďurej

A N N E X E S

I

DECISIONS

DECISION

DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

concernant les questions de navigation
et de radiocommunication

(Adoptée à la séance plénière du 13 avril 1987)

Après avoir examiné le point 1 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver l'exclusion de la voie 70 du Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube et l'insertion à sa place de la voie 73 pour les opérations portuaires;

2. d'approuver le schéma du Recueil de tous les documents et recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications utilisées pour les besoins de la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 45/10);

3. d'approuver le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 45/11);

4. d'approuver la structure du Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant

au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, les opérations portuaires et la correspondance publique (doc. CD/SES 45/12);

5. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de navigation (doc. CD/SES 45/14);

6. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. CD/SES 45/15);

7. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation (doc. CD/SES 45/9).

DECISION

DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

concernant les questions hydrotechniques

(Adoptée à la séance plénière du 13 avril 1987)

Après avoir examiné le point 2 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver l'Annexe 1 aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube (doc. CD/SES 45/13);

2. de prendre note de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1986 (doc. CD/SES 45/18);

3. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 45/14);

4. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 45/9).

DECISION

DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

concernant les questions hydrométéorologiques
(Adoptée à la séance plénière du 13 avril 1987)

Après avoir examiné le point 3 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 45/14);
2. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 45/9).

DECISION

DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

concernant l'information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie sur le cours des pourparlers au sujet de la solution de la question de la mise en valeur complexe du secteur commun tchécoslovaco-autrichien du Danube, en rapport avec les incidences de l'ouvrage hydraulique de Hainburg sur les conditions de la navigation internationale en aval de cet ouvrage

(Adoptée à la séance plénière du 13 avril 1987)

Après avoir examiné le point 4 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant de l'information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie sur le cours des pourparlers au sujet de la solution de la question de la mise en valeur complexe du secteur commun tchécoslovaco-autrichien du Danube, en rapport avec les incidences de l'ouvrage hydraulique de Hainburg sur les conditions de la navigation internationale en aval de cet ouvrage, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de l'information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie et exposée dans le rapport du groupe de travail (doc. CD/SES 45/9);

2. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant de ladite information (doc. CD/SES 45/9).

DECISION

DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

concernant les résultats de l'examen complémentaire des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session:

- Information récapitulant les avis des autorités compétentes des pays danubiens quant à l'opportunité d'élaborer dans le cadre de la Commission du Danube un document contenant des recommandations réglant les délais de la mise en temps utile à la disposition des pays danubiens des renseignements en cas d'interruption de la navigation sur certains secteurs du Danube.
- Perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système des Portes de Fer I.

(Adoptée à la séance plénière du 13 avril 1987)

Après avoir examiné le point 5 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant de l'examen complémentaire par la réunion d'experts pour les questions techniques des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube, la Quarante-cinquième session DECIDE:

1. de recommander aux autorités compétentes des pays danubiens:

- d'informer le Secrétariat de la Commission du Danube et les entreprises de navigation des pays danubiens des délais de l'interruption programmée de la na-

vigation sur le Danube d'une durée dépassant trois jours et qui est déterminée par l'exécution de travaux hydro-techniques ou d'autres travaux sur le Danube, au moins deux mois avant l'interruption de la navigation. La date précise de l'interruption de la navigation sera communiquée quinze jours à l'avance. Elle sera établie en fonction de la situation hydrologique du Danube, de telle sorte que la durée de l'interruption de la navigation soit minime;

- au cas où l'interruption de la navigation programmée ne dépasse pas trois jours, l'information en sera faite quinze jours à l'avance.

- l'interruption temporaire de la navigation d'une durée inférieure à 24 heures sera communiquée trois jours à l'avance;

- sont exceptées aux prévisions ci-dessus les interruptions de la navigation sur le Danube dans les cas de force majeure, celles qui sont dûes à des avaries, à des événements de navigation ou à d'autres cas fortuits qui ne permettent pas le déroulement normal de la navigation. L'information sur ces cas doit être faite immédiatement, mais tout au plus dans les 24 heures suivant l'apparition de l'événement (par télex, téléphone, radio).

Dans les situations énoncées au paragraphe ci-dessus, une information sur la reprise de la navigation sera transmise dans le plus bref délai possible;

2. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des résultats de l'examen complémentaire des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 45/14);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des résultats de l'examen des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session (doc. CD/SES 45/9).

DECISION
DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session, le projet de Plan de travail pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube et les mesures à prendre en rapport avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube

(Adoptée à la séance plénière du 13 avril 1987)

Après avoir examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube, le projet de Plan de travail pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube et les propositions du Secrétariat de la Commission du Danube sur les mesures à prendre en rapport avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 6, 6.a) et 7 de l'ordre du jour, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 45/2);

2. d'adopter le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 45/22);

3. d'adopter les mesures à prendre en rapport avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 45/16);

4. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 6, 6.a) et 7 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 45/9).

DECISION

DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat
sur l'exécution du budget de la Commission du
Danube pour 1986

(Adoptée à la séance plénière du 13 avril 1987)

Ayant examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1986 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 8 de l'ordre du jour, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport sur l'exécution du budget et le bilan de la Commission d'après la situation au 31 décembre 1986:

Exécution du budget

Chapitre des recettes	16,004.839,52 Ft
Chapitre des dépenses	14,889.682,80 "

Bilan

Actif	1,115.156,72 Ft
Passif	1,115.156,72 "

conformément à l'Annexe 1 au doc. CD/SES 45/3;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1987 le solde du budget pour 1986, qui s'élève à 1,115.156,72 Ft;

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 8 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 45/19.

DECISION

DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE LA
COMMISSION DU DANUBE

concernant le projet de budget de la Commission
du Danube pour 1987

(Adoptée à la séance plénière du 13 avril 1987)

Ayant examiné le projet de budget de la Commission du Danube pour 1987 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières traitant du point 9 de l'ordre du jour, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le budget de la Commission du Danube pour 1987 dans la somme de

17,855.180 Ft pour son chapitre des recettes et
17,855.180 Ft pour son chapitre des dépenses

- doc. CD/SES 45/20;

de fixer les annuités pour 1987, établies conformément à l'article 10 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube afin de couvrir les frais d'entretien de la Commission, dans le montant de 2,357.000 Ft par pays-membre;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1987 le solde du bilan au 31 décembre 1986, qui s'élève à 1,115.156,72 Ft.

3. d'approuver, à partir du 1^{er} janvier 1987, les nouveaux appointements de base des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission du Danube conformément aux Annexes 1 et 2 au doc. CD/SES 45/19;

4. d'établir, à partir du 1^{er} janvier 1987, les allocations pour enfants versées aux fonctionnaires inscrits au Tableau du personnel conformément à l'article 13 du Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat, de la manière suivante:

a) pour les enfants d'âge préscolaire - dans le montant de 1.580 Ft par enfant et par mois;

b) pour les enfants d'âge scolaire - dans le montant de 2.000 Ft par enfant et par mois;

5. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 9 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 45/19.

A N N E X E S

II

RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

RAPPORT

du groupe de travail pour les questions techniques

Le groupe de travail pour les questions techniques formé en vertu de l'article 6 des Règles de procédure et de la décision adoptée par la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube à sa séance plénière du 6 avril 1987 a tenu ses séances les 6, 7 et 9 avril 1987.

Aux séances du groupe de travail ont participé:

Délégation autrichienne

- M. Binder
M. Leinschitz
M. Spörg
M. Strieder
M. Steindl

Délégation bulgare

- M. Naumov
Mme Beleva
M. Jivodinov

Délégation hongroise

- M. Koszonits
Mme Pintér
M. Negyeliczky
M. Pilok
M. Kovács
M. Agoston
M. Bálint
M. Vágó
M. Vlaszaty
M. Török

Délégation roumaine

- M. Ocănoaia
- M. Secarin
- M. Tătaru

Délégation soviétique

- M. Tekhov
- M. Kornilov
- M. Vorontzov
- M. Goussev
- M. Petrov
- M. Orechnikov
- M. Ghitzou
- M. Massaniouk

Délégation tchécoslovaque

- M. Rak
- M. Maďaj
- M. Jurašek
- Mme Švehlova
- M. Užak
- M. Audes
- M. Husarik
- M. Cibak

Délégation yougoslave

- M. Ivković
- M. Radaković
- M. Janković
- M. Petković
- M. Radosavljević
- M. Brkić
- M. Jegdić

Ministère Fédéral des Transports
de la République Fédérale d'Allemagne

- M. Seif

Commission Economique pour
l'Europe/ONU

- M. Strasser

Conseil d'Assistance Economique
Mutuelle

- M. Gradinarov

Organisation Météorologique Mondiale - M. Sztarosolszky
Commission de l'Oder - M. Bielakowski

Aux séances du groupe de travail ont également pris part des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube: MM. Lalošević, Veresotsky, Fekete, Hamaš, Munteanu, Stefanov, Zeller, Kolar, Karabatakov, Constantin, Anda, Marton, Mme Léderer.

Sur la proposition de M. Ocănoaia, Suppléant du Représentant de la République Socialiste de Roumanie, appuyée par M. Rak, Suppléant du Représentant de la République Socialiste Tchécoslovaque et par M. Ivković, Suppléant du Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, M. Vorontzov, Conseiller de la délégation soviétique a été élu président du groupe de travail.

Le groupe de travail pour les questions techniques a examiné les points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 6.a et 7 de l'ordre du jour ainsi que la Liste à titre d'orientation de la participation de fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 1987.

1. Questions nautiques

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de navigation.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication, dont:
 - Exclusion de la voie 70 du Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications sur le Danube, et insertion à sa place de la voie 73 pour les opérations portuaires.

- Projet de schéma du Recueil de tous les documents et recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radio-communications;
- Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube;
- Structure du Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, les opérations portuaires et la correspondance publique.

2. Questions hydrotechniques

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques, dont:
 - Projet d'annexe aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube, intitulée "Cotes ENR des stations hydro-métriques principales et des stations hydro-métriques intermédiaires sur le Danube".
- b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1986.

3. Questions hydrométéorologiques

Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques.

4. Information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie sur le cours des pourparlers au sujet de la solution de la question de la mise en valeur complexe du secteur tchécoslovaquo-autrichien du Danube en rapport

avec les incidences de l'ouvrage hydraulique de de Hainburg sur les conditions de la navigation internationale en aval de cet ouvrage.

5. Information sur les résultats de l'examen complémentaire par la réunion d'experts pour les questions techniques des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube.
 6. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.
 - 6.a Proposition en rapport avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube.
 7. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube.
- Liste à titre d'orientation de la participation de fonctionnaires du Secrétariat aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 1987.

I

ad point 1 de l'ordre du jour - Questions nautiques

a) Le groupe de travail a débattu la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de navigation.

Au cours des débats sur le point a) du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques, le groupe de travail a relevé la nécessité et l'importance de l'élaboration pour le Danube de prescriptions réglant les questions du transport des marchandises dangereuses

et a souligné en même temps que le futur document devait être mis en harmonie avec les documents analogues appliqués pour le transport par voie ferrée et par route, ainsi qu'avec les documents appliqués sur d'autres voies d'eau intérieures de l'Europe.

L'avis a été émis que les règles de transport des marchandises dangereuses sur le Danube ne devaient pas différer de l'ADN.

Le représentant du Secrétariat de la CEE/ONU a informé le groupe de travail que le groupe d'experts GE.15 se proposait de réviser l'annexe A ainsi que l'annexe B à l'ADN à sa session spéciale qui se tiendra du 30 novembre au 4 décembre 1987. Dans ce contexte, le groupe de travail pour les questions techniques a jugé indiqué que la Quarante-cinquième session charge le Secrétariat de la Commission du Danube de s'adresser au Secrétariat de la CEE pour demander l'accélération des travaux de révision de l'ADN.

Le groupe de travail propose à la Quarante-cinquième session de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques qui traite des questions de navigation (doc.CD/SES 45/14).

b) Le groupe de travail a débattu le Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication et ses annexes. Finalement, le groupe de travail propose à la Quarante-cinquième session d'approuver l'exclusion de la voie 70 du Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube et l'insertion à sa place de la voie 73 pour les opérations portuaires.

Après avoir examiné les annexes 2, 3 et 4 du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication, le groupe de travail propose à la Quarante-cinquième session d'approuver:

- le schéma du Recueil de tous les documents et recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications utilisées pour les besoins de la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 45/10);

- le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 45/11);

- la structure du Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, les opérations portuaires et la correspondance publique (doc. CD/SES 45/12).

Le groupe de travail propose à la Quarante-cinquième session de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

II.

ad point 2 de l'ordre du jour - Questions hydrotechniques

a) Le groupe de travail a débattu la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques et son annexe traitant des questions hydrotechniques.

Ayant examiné le projet d'annexe aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube intitulée "Cotes ENR des stations hydrométriques principales et des stations hydrométriques intermédiaires sur le Danube", le groupe de travail y a apporté quelques précisions et a décidé de le soumettre à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube pour approbation (doc. CD/SES 45/13).

Le groupe de travail propose à la session de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 45/14).

b) Après avoir examiné l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1986 (doc. CD/SES 45/4) et y avoir apporté certaines précisions, le groupe de travail soumet l'Information à la Quarante-cinquième session pour en prendre note (doc. CD/SES 45/18).

III.

ad point 3 de l'ordre du jour - Questions hydrométéorologiques

Le groupe de travail a examiné la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques qui traite des questions hydrométéorologiques et propose à la session d'en prendre note (doc. CD/SES 45/14).

Le groupe de travail a pris note avec satisfaction de la déclaration de la délégation soviétique selon laquelle les autorités compétentes soviétiques, donnant suite au désir exprimé par la réunion d'experts, sont prêtes à élaborer jusqu'au 1^{er} juillet 1987 le projet de schéma du Recueil d'information intitulé "Méthodes de formulation des prévisions hydrologiques à longue et à courte échéance pour les besoins de la navigation sur le Danube" et de le soumettre au Secrétariat de la Commission du Danube.

IV.

ad point 4 de l'ordre du jour - Information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie sur le cours des pourparlers au sujet de la solution de la question de la mise en valeur complexe du secteur tchécoslovaco-autrichien du Danube en rapport avec les incidences de l'ouvrage hydraulique de Hainburg sur les conditions de la navigation internationale en aval de cet ouvrage.

Le groupe de travail a pris note de l'information commune des délégations de la Tchécoslovaquie et de l'Autriche communiquant que les questions relatives à la mise en valeur complexe du secteur commun austro-tchécoslovaque du Danube ainsi qu'à l'impact de la centrale hydro-électrique de Gabčíkovo sur ce secteur ont figuré à l'ordre du jour de la première session du 4ème Sous-comité de la Commission mixte générale austro-tchécoslovaque.

Cette session, qui s'est tenue du 17 au 19 décembre 1986 à Vienne, a permis aux délégations des deux pays de procéder à un échange d'informations utile.

Sur la base d'une documentation additionnelle, qui est actuellement en préparation, une deuxième session du 4ème Sous-comité est prévue du 25 au 27 mai 1987, à Bratislava.

L'information sur les résultats des pourparlers sera soumise par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie à la prochaine session de la Commission du Danube.

Tenant compte de cette information, le groupe de travail prie la Quarante-cinquième session de prévoir un point pertinent à l'ordre du jour à titre d'orientation de la Quarante-sixième session de la Commission du Danube.

V.

ad point 5 de l'ordre du jour - Information sur les résultats de l'examen complémentaire par la réunion d'experts pour les questions techniques du point 4 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube

A l'issue des débats sur cette question, le groupe de travail a préparé, en se fondant sur les recommandations de la réunion d'experts, un projet de décision portant sur les délais de la mise en temps utile à la disposition des pays danubiens des renseignements en cas d'interruption de la navigation sur le Danube en connexion avec l'exécution de travaux hydrotechniques et dans d'autres cas, et propose à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube de l'adopter.

- Information sur les résultats de l'examen complémentaire par la réunion d'experts pour les questions techniques du point 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube

Le groupe de travail a pris note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques sur l'examen complémentaire par la réunion d'experts du point 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session.

Le groupe de travail a jugé indiqué de poursuivre l'examen de cette question à la prochaine réunion d'experts pour les questions techniques de 1987.

Le groupe de travail a pris note avec satisfaction de l'information de la délégation de la RSF de Yougoslavie communiquant que les autorités compétentes de la Yougoslavie enverront à la Commission du Danube jusqu'au 1^{er} août 1987 une information sur les frais supplémen-

taires effectifs liés au passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite des Portes de Fer I.

Lors de l'examen de ladite question, la délégation de la République Socialiste de Roumanie a relevé le caractère positif de la discussion et a salué les efforts de la délégation de la R.S.R. de Yougoslavie visant à résoudre le problème donné. Toutefois, elle estime que cette question doit être examinée sur le plan bilatéral et, en même temps, réaffirme la position exprimée sur ce sujet par les experts roumains au cours de la réunion d'experts pour les questions techniques (doc. RE/Tech/déc. 1986, pages 13-14).

VI.

ad point 6 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube

Le groupe de travail a examiné le rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session et a constaté que ledit rapport reflète avec suffisamment d'exactitude le travail accompli par tous les pays danubiens et par le Secrétariat de la Commission.

Au cours des débats sur le point 2 du rapport, le groupe de travail a noté que la Carte de pilotage du secteur des km 1656-1433 (RPH) est la première carte qui est éditée selon le nouveau schéma adopté par la Trente-septième session (doc. CD/SES 37/12) et a estimé qu'il serait indiqué - en vue de l'amélioration éventuelle

elle des cartes de pilotage qui seront éditées ultérieurement - de rassembler les avis et les propositions des pays danubiens au sujet de la présentation des cartes.

Dans ce contexte, la délégation de l'Autriche a formulé les propositions suivantes:

- imprimer sur le dos des cartes de pilotage, les km du secteur du Danube auquel se rapporte la carte donnée;

- d'examiner la possibilité de modifier la manière de boulonner les feuilles pour mieux pouvoir ouvrir la Carte de pilotage.

Lors de l'examen des points 26 et 27 du rapport, le groupe de travail a recommandé de corriger les inexactitudes dans le schéma du parcours navigable du Danube qui figure dans les annuaires et dans les ouvrages de référence statistiques de la Commission du Danube.

Le groupe de travail propose à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail (doc. CD/SES 45/2).

VII.

ad point 6.a) de l'ordre du jour - Propositions en rapport avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube

Le groupe de travail a examiné les propositions du Secrétariat de la Commission du Danube en rapport avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube et a établi le projet des mesures à prendre à ce sujet, projet qu'il soumet à la Quarante-cinquième session pour adoption (doc. CD/SES 45/16).

En ce qui concerne la réédition de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube en format-mini pour les bibliophiles, le groupe de travail a jugé que la décision définitive à ce sujet serait à prendre par le groupe de travail pour les questions financières.

VIII.

ad point 7 de l'ordre du jour - Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube

Le groupe de travail a examiné le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session et, après y avoir apporté quelques modifications et additions, propose à la Quarante-cinquième session de l'adopter (doc. CD/SES 45/17).

Au cours de l'examen du point 6 du projet de Plan de travail de la Commission, le groupe de travail a proposé à la Quarante-cinquième session de mandater le Secrétariat de la Commission d'informer, d'ici le 1^{er} juin 1987, le Secrétaire exécutif de la CEE/ONU que conformément à la Résolution N° 24 du Groupe de travail des transports par voie navigable de la CEE la Commission du Danube a entamé la révision des DFND afin de les mettre en harmonie avec le nouveau texte du CEVNI.

Tenant compte de l'information du représentant du Secrétariat de la CEE/ONU communiquant qu'au sein de son Organisation des travaux sont en cours en matière d'unification des prescriptions minimales relatives à la délivrance des certificats de batelier pour la navigation intérieure en Europe, et vu également sa demande, le groupe de travail a jugé indiqué que le projet de Recom-

mandations préparé sur cette question dans le cadre de la Commission du Danube soit envoyé au Secrétariat de la CEE/ONU, comme document de travail, encore avant son examen à la prochaine réunion d'experts de la Commission du Danube.

*
* *

Le groupe de travail a examiné le projet de la Liste à titre d'orientation de la participation de fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 1987 (Annexe j/ à la Note explicative au doc. CD/SES 45/5) et l'a adoptée en y apportant quelques modifications et additions.

Lors de l'examen du point 11 du projet de Liste à titre d'orientation de la participation de fonctionnaires du Secrétariat de la Commission de Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 1987, les délégations de l'Autriche et de la Roumanie se sont prononcées pour l'exclusion de ce point.

*
* *

Lors de l'examen du Rapport, M. S. Seif a fait part de son désir de voir ajouter à la page 2, après son nom, les mots "(en tant qu'observateur)".

*
* *

A l'issue de l'examen des points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 6.a) et 7 de l'ordre du jour, le groupe de travail pour les questions techniques soumet à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube les projets de décision suivants:

I.

"Après avoir examiné le point 1 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver l'exclusion de la voie 70 du Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube et l'insertion à sa place de la voie 73 pour les opérations portuaires;

2. d'approuver le schéma du Recueil de tous les documents et recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications utilisées pour les besoins de la navigation sur le Danube (CD/SES 45/10);

3. d'approuver le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 45/11);

4. d'approuver la structure du Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, les opérations portuaires et la correspondance publique (doc. CD/SES 45/12);

5. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de navigation (doc. CD/SES 45/14);

6. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. CD/SES 45/15);

7. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation (doc. CD/SES 45/9)."

II.

"Après avoir examiné le point 2 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver l'Annexe 1 aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube (doc. CD/SES 45/13);

2. de prendre note de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1986 (doc. CD/SES 45/18);

3. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 45/14);

4. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 45/9)."

III.

"Après avoir examiné le point 3 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydro-météorologiques, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 45/14);

2. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 45/9)."

IV.

"Après avoir examiné le point 4 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant de l'information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie sur le cours des pourparlers au sujet de la solution de la question de la mise en valeur complexe du secteur commun tchécoslovaquo-autrichien du Danube en rapport avec les incidences de l'ouvrage hydraulique de Hainburg sur les conditions de la navigation internationale en aval de cet ouvrage, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de l'information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie et exposée dans le présent rapport (doc. CD/SES 45/9);

2. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant de ladite information (doc. CD/SES 45/9)."

V.

"Après avoir examiné le point 5 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant de l'examen complémentaire par la réunion d'experts pour les questions tech-

niques des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube, la Quarante-cinquième session DECIDE:

1. de recommander aux autorités compétentes des pays danubiens:

- d'informer le Secrétariat de la Commission du Danube et les entreprises de navigation des pays danubiens des délais de l'interruption programmée de la navigation sur le Danube d'une durée dépassant trois jours et qui est déterminée par l'exécution de travaux hydro-techniques ou d'autres travaux sur le Danube, au moins deux mois avant l'interruption de la navigation. La date précise de l'interruption de la navigation sera communiquée quinze jours à l'avance. Elle sera établie en fonction de la situation hydrologique du Danube, de telle sorte que la durée de l'interruption de la navigation soit minime;

- au cas où l'interruption de la navigation programmée ne dépasse pas trois jours, l'information en sera faite quinze jours à l'avance;

- l'interruption temporaire de la navigation d'une durée inférieure à 24 heures sera communiquée trois jours à l'avance;

- sont exceptées aux prévisions ci-dessus les interruptions de la navigation sur le Danube dans les cas de force majeure, celles qui sont dûes à des avaries, à des événements de navigation ou à d'autres cas fortuits qui ne permettent pas le déroulement normal de la navigation. L'information sur ces cas doit être faite immédiatement, mais tout au plus dans les 24 heures suivant l'apparition de l'événement (par télex, téléphone, radio).

Dans les situations énoncées au paragraphe ci-dessus, une information sur la reprise de la navigation sera transmise dans le plus bref délai possible;

2. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant

des résultats de l'examen complémentaire des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 45/14);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des résultats de l'examen des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session (doc. CD/SES 45/9)."

VI.

"Après avoir examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube, le projet de Plan de travail pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube et les propositions du Secrétariat de la Commission du Danube sur les mesures à prendre en rapport avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 6, 6.a) et 7 de l'ordre du jour, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 45/2);

2. d'adopter le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 45/17);

3. d'adopter les mesures à prendre en rapport avec le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 45/16);

4. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 6, 6.a) et 7 de l'ordre du jour (doc.CD/SES 45/9)."

R A P P O R T
du groupe de travail pour les questions
financières

Le groupe de travail pour les questions financières formé en vertu des articles 6 et 51 des Règles de procédure et de la décision adoptée par la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube à sa séance plénière du 6 avril 1987, a tenu ses séances les 8, 9 et 10 avril 1987.

Aux séances du groupe de travail ont participé:

Délégation autrichienne

- M. Binder
- M. Spörg
- M. Strieder
- M. Leinschitz
- M. Steindl

Délégation bulgare

- M. Naumov
- Mme Beleva
- M. Jivodinov

Délégation hongroise

- M. Negyeliczky
- M. Gogolak
- Mme Pintér

Délégation roumaine

- M. Secarin
- M. Ocănoaia
- M. Matei

Délégation soviétique

- M. Kapinos
M. Kornilov
M. Petrov
M. Vorontzov
M. Orechnikov
M. Ghitzou

Délégation tchécoslovaque

- M. Rak
M. Mohelski
Mme Švehlova
M. Jurašek

Délégation yougoslave

- M. Ivković
M. Radosavljević
M. Radaković
M. Janković

Aux séances du groupe de travail ont également pris part des fonctionnaires du Secrétariat: MM. Lalošević, Hamaš, Fekete, Veresotsky, Mme Malek, MM. Constantin, Karabatakov, Munteanu, Stefanov, Zeller, Kolar, Mme Lederer.

Le représentant de la CEE/ONU, M. Strasser, a assisté à la réunion.

Sur la proposition de M. Kapinos, Conseiller de la délégation soviétique, appuyée par M. Jivodinov, Conseiller de la délégation bulgare, et par M. Ivković, Suppléant du Représentant de la RSF de Yougoslavie, M. Binder, Suppléant du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube, a été élu président du groupe de travail.

Conformément au mandat qui lui a été confié par la séance plénière, le groupe de travail a examiné les questions suivantes:

Point 8 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du
Secrétariat sur l'exécution du budget de
la Commission du Danube pour 1986

Point 9 de l'ordre du jour - Projet de budget de la Commission du Danube pour 1987

I.

Point 8 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1986

Le groupe de travail a examiné ledit Rapport d'après la situation au 31 décembre 1986 (doc. CD/SES 45/3) et l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube en 1986 (doc. CD/SES 45/7) établi par Mme Papp et M. Horváth, délégués de la Hongrie, et M. Matei délégué de la Roumanie.

A l'issue des délibérations, le groupe de travail a adopté l'Acte de vérification préliminaire, lui a donné une appréciation positive, a fait siennes les propositions et recommandations qui y sont exposées et a exprimé sa satisfaction de voir que le budget a été exécuté avec le souci de réaliser des économies. Une telle manière d'aborder l'exécution du budget de la Commission du Danube est à suivre à l'avenir également.

Le groupe de travail a exprimé sa reconnaissance aux délégués de la Hongrie et de la Roumanie pour leur travail consciencieux et pour la vérification minutieuse.

En résultat de l'examen du point 8 de l'ordre du jour, le groupe de travail a constaté que le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission d'après la situation au 31 décembre 1986 a été dressé avec soin et à un haut niveau professionnel, et propose à la session de l'approuver.

Le groupe de travail propose que conformément aux articles 71 et 72 du Règlement relatif à la gestion fi-

nançière de la Commission du Danube, la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières pour 1987 soit effectuée en 1988 par des délégués de la Roumanie et de l'Union Soviétique, à la veille de la Quarante-sixième session.

II.

Point 9 de l'ordre du jour - Projet de budget de la Commission du Danube pour 1987

Le groupe de travail a examiné le projet de budget pour 1987 (doc. CD/SES 45/5), avec le devis des dépenses (Annexe 1) et la note explicative (Annexe 2) audit projet, et l'a adopté avec quelques modifications et additions.

Lors de l'examen des articles I et II du projet de budget, le groupe de travail a consenti à augmenter de 5% les appointements des fonctionnaires et des employés du Secrétariat.

ad article IV - Missions, déplacements et congés des fonctionnaires

Le groupe de travail, se fondant sur la liste à titre d'orientation de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales, issue des délibérations au sein du groupe de travail pour les questions techniques, a diminué de 25.600 Ft le montant prévu au projet de budget, le fixant à 842.750 Ft.

ad article V - Edition des publications de la Commission du Danube

Ayant examiné la liste des publications de la Commission, le groupe de travail a augmenté de 33.500 Ft

le montant prévu au projet de budget et l'a fixé à 2,527.500 Ft par suite des modifications apportées aux points 15 et 16 de ladite liste.

ad article VI - Déroulement et service de la session et des réunions

Le groupe de travail a augmenté de 20.000 Ft le montant prévu au projet de budget, le fixant à 95.000 Ft. Ce montant de 20.000 Ft est alloué pour la confection de 600 pièces d'insignes-épingles et l'impression du papier à lettre avec en-tête jubilaire, à l'occasion de la session jubilaire de la Commission.

ad article XIV - Préparation de la session jubilaire

Le groupe de travail a décidé de biffer cet article dans le projet de budget, les dépenses qui y avaient été prévues étant réparties dans les articles V et VI du budget.

Les sommes prévues aux articles I, II, III, VII, VIII, IX, X, XI, XII et XIII du projet de budget sont restées inchangées.

Le groupe de travail a souligné que les sommes assignées au budget pour 1987 sont destinées aux fins indiquées dans les annexes au devis des dépenses.

*
* *

En résultat de l'examen des points 8 et 9 de l'ordre du jour, le groupe de travail soumet à l'examen de la Quarante-cinquième session les projets de décisions suivants:

I.

"Ayant examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1986 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 8 de l'ordre du jour, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport sur l'exécution du budget et le bilan de la Commission d'après la situation au 31 décembre 1986:

Exécution du budget

Chapitre des recettes	16,004.839,52 Ft
Chapitre des dépenses	14,889.682,80 "

Bilan

Actif	1,115.156,72 Ft
Passif	1,115.156,72 "

conformément à l'Annexe 1 au doc. CD/SES 45/3;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1987 le solde du budget pour 1986, qui s'élève à 1,115.156,72 Ft;

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 8 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 45/19."

II.

"Ayant examiné le projet de budget de la Commission du Danube pour 1987 ainsi que la partie du Rapport

du groupe de travail pour les questions financières traitant du point 9 de l'ordre du jour, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le budget de la Commission du Danube pour 1987 dans la somme de

17,855.180 Ft pour son chapitre des recettes et
17,855.180 Ft pour son chapitre des dépenses

- doc. CD/SES 45/20;

de fixer les annuités pour 1987, établies conformément à l'article 10 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube afin de couvrir les frais d'entretien de la Commission, dans le montant de 2,357.000 Ft par pays-membre;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1987 le solde du bilan au 31 décembre 1986, qui s'élève à 1,115.156,72 Ft;

3. d'approuver, à partir du 1^{er} janvier 1987, les nouveaux appointements de base des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission du Danube conformément aux Annexes 1 et 2 au doc. CD/SES 45/19;

4. d'établir, à partir du 1^{er} janvier 1987, les allocations pour enfants, versées aux fonctionnaires inscrits au Tableau du personnel conformément à l'article 13 du Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat, de la manière suivante:

a) pour les enfants d'âge préscolaire - dans le montant de 1.580 Ft par enfant et par mois;

b) pour les enfants d'âge scolaire - dans le montant de 2.000 Ft par enfant et par mois;

5. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 9 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 45/19."

Traitements de base des fonctionnaires

	<u>en forints</u>
Directeur du Secrétariat	26.980,-
Directeur-adjoint - chef de section	25.500,-
Conseiller	22.570,-
Ingénieur en chef	19.960,-
Interprète en chef	18.610,-
Caissier	17.670,-
Correcteur-sténodactylographe	14.230,-

Appointements de base des employés

	<u>en forints</u>
Interprète-archiviste-bibliothécaire	12.450,-
Technicien-hydrométéorologue	11.070,-
Statisticien	11.070,-
Secrétaire-interprète	10.370,-
Dactylographe-sténographe	9.690,-
Intendant	9.420,-
Technicien-dessinateur	9.230,-
Econome	9.230,-
Chauffeur	8.770,-
Portier	8.770,-
Mécanicien - chauffeur de chaudière	8.310,-
Garçon de bureau	7.850,-
Femme de service	6.090,-

ACTE DE VERIFICATION PRELIMINAIRE

de l'exécution du budget et des opérations financières
de la Commission du Danube pour l'année 1986

Les soussignés,

Mme M. PAPP	-	délégués de la République Popu-
M. J. HORVATH	-	laire Hongroise
M. I. MATEI	-	délégué de la République Socia-
	-	liste de Roumanie

membres du groupe de travail pour les questions finan-
cières,

Sur la base de la décision adoptée par la Quarante-
quatrième session de la Commission du Danube le 21
avril 1986 (doc. CD/SES 44/38 et en conformité des ar-
ticles 71 et 72 du Règlement relatif à la gestion finan-
cière de la Commission du Danube, ont effectué du 16 au
20 mars 1987 une vérification préliminaire de l'exécu-
tion du budget et des opérations financières de la Com-
mission du Danube pour 1986.

A cette fin, ont été examinés, par sondage, les do-
cuments sur les opérations financières pour la période
du 1^{er} janvier au 31 décembre 1986, ainsi que le Livre
d'inventaire, les fiches des matériaux d'approvisionne-
ment et d'autres documents relatifs à la gestion finan-
cière de la Commission du Danube fournis par le Secrétariat de la Commission.

A la suite de la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 1986, il a été constaté ce qui suit:

Les chiffres du Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1986 (doc. CD/SES 45/3) indiquant les recettes et les dépenses correspondent aux écritures du Grand livre de comptabilité.

Le budget de la Commission du Danube pour 1986 a été approuvé par la Quarante-quatrième session dans le montant de 15,942.650,- Ft.
 Les recettes effectives en 1986
 étaient de 16,004.839,52 "
 c'est-à-dire 62.189,52 "
 de plus (100,39%)

Les recettes supplémentaires de 62.189,52 Ft résultent de ce qui suit:

- diminution du montant des versements
 pour l'emploi des meubles loués .. 250,- Ft
- augmentation des intérêts des
 comptes en banque 31.175,02"
- augmentation des recettes provenant de la vente des publications
 de la Commission 23.043,20"
- augmentation des autres recettes
 envisagées 8.221,30"

Les dépenses envisagées se chiffraient à 15,942.650,- "
 Les dépenses effectives étaient de ... 14,889.682,80 "
 c'est-à-dire 1,052.967,20 "
 de moins (93,40%)

Par rapport aux sommes approuvées au budget, le chapitre des dépenses présente les crédits disponibles suivants:

I. Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau	263.317,- Ft
II. Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau	88.166,- "
III. Frais d'administration	363.823,20"
IV. Missions, déplacements et congés des fonctionnaires	303.477,60"
V. Edition des publications de la Commission	791,70"
VI. Déroulement et service de la session et des réunions	22.267,40"
VII. Achat de livres et d'autres publications	1.043,40"
VIII. Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport	8.516,70"
IX. Achat de vêtements de travail	-
X. Service médical	600,-"
XI. Frais de représentation	39,80"
XII. Fonds culturel	168,40"
XIII. Versements aux organisations internationales	756,-"

1,052.967,20 Ft
=====

En ce qui concerne le chapitre des dépenses, il a été constaté ce qui suit:

ad Art. I du rapport (doc. CD/SES 45/3)

Point 3

L'économie de 119.457 Ft est due au fait que le montant total des primes linguistiques a été prévu au niveau maximum pour tous les fonctionnaires, bien que pratiquement ils ne reçoivent pas tous ces primes ou ne les reçoivent pas au niveau maximum.

Il serait indiqué qu'à l'avenir on établisse, autant que possible, le montant exact des primes linguistiques, en partant de la situation concrète pour chaque fonctionnaire.

ad Art. IV.

Il y a une économie de 303.477,60 Ft, c'est-à-dire de 32% de la somme allouée, qui peut être expliquée par le fait que quelques missions n'ont pas été réalisées; mais cela reflète tout d'abord la préoccupation du Secrétariat de la Commission du Danube d'observer un régime permanent d'économie.

ad Art. XII

Ayant en vue que dans l'exécution du budget certaines dépenses liées à l'achat de cadeaux avaient été enregistrées au fonds culturel, nous proposons à la Session de charger le Directeur du Secrétariat d'élaborer une instruction contenant les actions qui devraient être incluses dans le fonds culturel.

Les membres du groupe de travail qui ont effectué la vérification financière n'ont pas d'observations, ni de recommandations à faire au sujet des autres articles du budget.

Au cours de la vérification du dépôt de marchandises de la Commission du Danube, il a été constaté que l'enregistrement des marchandises se fait régulièrement et correctement.

Il a été également constaté qu'il a été tenu compte de la recommandation faite dans l'Acte de vérification préliminaire précédent, c'est-à-dire d'introduire deux colonnes dans la feuille des commandes: l'une indiquant la quantité commandée et l'autre indiquant la quantité remise.

Ayant en vue que certaines feuilles de commande ne portent pas la signature des fonctionnaires après chaque livraison de marchandises, il est recommandé de signer la feuille respective au moment de la réception de chaque marchandise.

Comptes bancaires

Les comptes bancaires de la Commission du Danube auprès de la Banque Nationale de Hongrie se présentent comme suit:

	<u>Solde au 31.12.1986</u> (en forints)
Compte en forints	111.747,92
Compte en dollars USA ..12.031,31 =	528.009,70
Compte en schillings autrichiens149.969,10 =	443.293,70
	1.083.051,32

Les montants des comptes susmentionnés de la Commission du Danube auprès de la Banque Nationale de Hongrie correspondent aux écritures de la comptabilité et aux chiffres qui figurent dans le Rapport financier.

Le solde au 31 décembre 1986 se présente comme suit:

	(en forints)
Disponibilités en banque	1,083.051,32
Espèces en caisse	23.928,30
Marchandises dans le dépôt	8.177,10
	1,115.156,72

Les opérations bancaires, les échanges de devises ont été réalisés conformément aux prescriptions en vigueur. Les différences de cours et les montants provenant des intérêts des comptes en banques sont inscrits dans les articles pertinents du budget et sur les feuilles de comptabilité.

Lors de la vérification de la caisse, le 16 mars 1987, les espèces correspondaient à toutes les écritures du Journal de caisse et de la comptabilité. L'Acte de vérification de la caisse faite le 16 mars 1987 figure en annexe*.

Au cours de la révision, il a été constaté qu'il a été donné suite à toutes les observations et recommandations formulées par le groupe chargé en 1986 de la vérification financière.

Conformément au point 65 de l'art. VIII du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, une vérification non annoncée de la caisse de la Commission du Danube a été effectuée en 1986.

Dans le cadre de la révision, les membres du groupe de travail, dans le but d'améliorer le travail, ont formulé des observations concrètes et des recommandations d'ordre technique à l'adresse des personnes chargées de s'acquitter des tâches respectives.

* Se trouve dans les archives.

A l'occasion de la vérification par sondage, il a été constaté que les pièces comptables sont dressées nettement et correctement.

Les membres du groupe de travail qui ont effectué la vérification financière ont constaté qu'en 1986 les Etats membres de la Commission du Danube ont rempli dans les délais prévus leurs obligations en ce qui concerne les versements des annuités.

Le Secrétariat de la Commission du Danube a informé les membres du groupe de travail chargés de la vérification financière que jusqu'à la date de la vérification quelques pays n'ont pas encore versé la première tranche de leurs annuités pour 1987, et dans ce contexte, il prie les pays-membres de verser les annuités en conformité avec le point 18 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube.

Budapest, le 20 mars 1987

Signé: Mme M. Papp - délégués de la République
M. J. Horvath Populaire Hongroise
M. I. Matei - délégué de la République
Socialiste de Roumanie

A N N E X E S

III

DOCUMENTS APPROUVES

R A P P O R T

du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session

Le Plan de travail de la Commission du Danube adopté par la Quarante-quatrième session (CD/SES 44/41) a été exécuté comme suit pendant la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session:

Point 1 - Préparer, sous sa forme définitive, la documentation pour la réédition du Routier du Danube. Entreprendre l'édition du nouveau Routier du Danube; les versions française et russe à faire paraître séparément.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

Toute la documentation pour la réédition du Routier du Danube a été préparée.

Point 2 - Entamer l'édition de la Carte de pilotage du secteur des km 1656 - 1433 du Danube (RPH)

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

La Carte de pilotage du secteur des km 1656 - 1433 est éditée.

Point 3 - Rassembler la documentation pour la réédition de la Carte de pilotage du secteur des km 1433 - 1170 du Danube (RSFY).

La documentation se trouve à l'étape d'élaboration.

En octobre 1986, des experts représentant des institutions de la RSFY et le Secrétariat de la Commission du Danube se sont réunis pour concerter les exigences auxquelles doit répondre l'exemplaire d'auteur de la Carte de pilotage du secteur des km 1433 - 1170.

Le projet du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1987/88 comporte un point à cette fin.

Point 4 - Poursuivre le rassemblement des avis et propositions des autorités compétentes des pays danubiens concernant la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN).

Diffuser aux pays danubiens les avis et propositions reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

La réunion d'experts a jugé indiqué de poursuivre le rassemblement des avis et propositions additionnels des autorités compétentes des pays danubiens et d'examiner les renseignements reçus à la prochaine réunion d'experts.

Point 5 - Etablir une information sur les divergences essentielles existant entre les DFND et le CEVNI et sur les possibilités d'harmoniser les DFND avec le CEVNI révisé. Diffuser l'information aux pays danubiens jusqu'au 30 octobre 1986 et la soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

La réunion d'experts a pris note de l'Information préparée par le Secrétariat et a jugé indiqué de préparer le projet des DFND révisées et mises en harmonie avec le nouveau texte du CEVNI.

Un point approprié est prévu au projet du Plan de travail pour 1987/88.

Point 6 - Rassembler, jusqu'au 1^{er} septembre 1986, les propositions et les avis des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la révision de l'Instruction sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube (édition 1969), en vue de sa réédition ultérieure.

Diffuser aux pays danubiens les propositions et avis reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

La réunion d'experts a jugé indiqué de préparer le projet de l'Instruction sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube, révisée compte tenu des modifications qui seront apportées aux DFND.

Un point approprié est prévu au projet du Plan de travail pour 1987/88.

Point 7 - Recueillir, jusqu'au 1^{er} septembre 1986, les propositions et les avis des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la révision des Recommandations relatives aux types optima de réflecteurs-radar et au mode d'installation des réflecteurs-radar sur les signaux de balisage sur le Danube (édition 1971), en vue de leur réédition ultérieure.

Diffuser aux pays danubiens les propositions et avis reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

La réunion d'experts a jugé indiqué de rassembler les avis et propositions additionnels des autorités compétentes des pays danubiens et a proposé à la Quarante-cinquième session de prévoir un point approprié au Plan de travail pour 1987/88.

Point 8 - Etablir un projet de propositions concernant l'unification des exigences minima relatives à la délivrance du certificat de conducteur de bâtiment pour la navigation internationale sur le Danube et un projet de la forme dudit certificat.

Diffuser les projets aux pays danubiens et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

La réunion d'experts a jugé utile que les autorités compétentes des pays danubiens étudient encore une fois le projet en question et communiquent au Secrétariat leurs propositions et observations.

Un point respectif est prévu au projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1987/88.

Point 9 - Rassembler, jusqu'au 1^{er} juillet 1986, les propositions concrètes des autorités compétentes des pays danubiens au sujet du remplacement de la voie 70 (156,525 MHz) par une autre voie pour les besoins des opérations portuaires.

Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radio-communication.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

La réunion d'experts a adopté une décision définitive au sujet du remplacement de la voie 70 par une autre voie pour les opérations portuaires et soumet cette décision à la session pour approbation.

Point 10 - Poursuivre le rassemblement des avis et des propositions des autorités compétentes des pays danubiens sur le projet de Recommandations relatives au service de la correspondance publique pour les besoins de la navigation sur le Danube (jusqu'au 1^{er} juillet 1986).

Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radio-communication.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

La réunion d'experts a estimé nécessaire de poursuivre le travail sur la question.

Le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1987/88 comporte un point approprié.

Point 11 - Rassembler, jusqu'au 1^{er} juin 1986, les propositions des pays danubiens au sujet de l'établissement du schéma du Recueil des documents et des recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications.

Etablir, sur la base des communications reçues, le projet de schéma dudit Recueil, le diffuser aux pays danubiens et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radio-communication.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

La réunion d'experts a adopté le projet du Schéma dudit Recueil.

Point 12 - Information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie sur le cours des pourparlers au sujet de la solution de la question de la mise en valeur complexe du secteur commun tchécoslovaque-autrichien du Danube, en rapport avec les incidences de l'ouvrage hydraulique de Hainburg sur les conditions de la navigation internationale en aval de cet ouvrage.

Une information sur les résultats des pourparlers bilatéraux en question sera soumise à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube par les délégations de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie.

Point 13 - Convoquer du 2 au 6 décembre 1986 une réunion d'experts pour les questions techniques; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Examen des avis et propositions des autorités compétentes des pays danubiens concernant la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN).
- b) Examen de l'information sur les divergences essentielles existant entre les DFND et le CEVNI et sur les possibilités d'harmoniser les DFND avec le CEVNI révisé.
- c) Examen des propositions et observations des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la révision et de la réédition ultérieure de l'Instruction sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube.
- d) Examen des propositions et observations des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la révision et de la réédition ultérieure des Recommandations relatives aux types optima de réflecteurs-radar et au mode d'installation des réflecteurs-radar sur les signaux de balisage sur le Danube.
- e) Examen du projet de propositions établi par le Secrétariat au sujet de l'unification des exigences minima relatives à la délivrance du certificat de conducteur de bâtiment pour la navigation internationale sur le Danube ainsi que du projet de la forme dudit certificat.
- f) Examen du projet d'addendum aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube, intitulé "Cotes de l'ENR des stations hydrométriques sises entre les stations hydrométriques principales."
- g) Examen du projet de Schéma du Recueil d'information intitulé "Méthodes de formulation des prévisions hydrologiques à longue et à courte échéance pour les besoins de la navigation sur le Danube."
- h) Information récapitulant les avis des autorités compétentes des pays danubiens quant à l'opportunité d'élaborer dans le cadre de la Commission du Danube un document contenant des recommandations concernant les délais de la mise en

temps utile à la disposition des pays danubiens des renseignements en cas d'interruption de la navigation sur certains secteurs du Danube.

- i) Perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système des Portes de Fer I.

La réunion d'experts pour les questions techniques s'est tenue du 2 au 6 décembre 1986; ses travaux se sont poursuivis conformément au Plan de travail.

Le Rapport de la réunion d'experts et ses annexes ont été diffusés et sont soumis à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

Point 14 - Convoquer du 18 au 20 novembre 1986 une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Examen des propositions des autorités compétentes des pays danubiens en rapport avec le remplacement de la voie 70 (156,525 MHz) par une autre voie pour les besoins des opérations portuaires.
- b) Examen du projet de Recommandations relatives au service de la correspondance publique pour les besoins de la navigation sur le Danube, ainsi que des avis et propositions reçus à son sujet.
- c) Examen du projet de schéma d'un Recueil des documents et des recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications.

La réunion d'experts pour les questions de radiocommunication s'est tenue du 18 au 20 novembre 1986; ses travaux se sont poursuivis conformément au Plan de travail.

Le Rapport de la réunion d'experts et ses annexes ont été diffusés et sont soumis à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

Point 15 - Editer, sur ronéo, l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1984 au 31 mars 1985; tirage 150 exemplaires en français et 150 exemplaires en russe.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

Ladite Information a été éditée et diffusée.

Point 16 - Poursuivre le rassemblement, jusqu'au 31 août 1986, des données des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales pour l'établissement de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1986 et soumettre l'Information à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube pour examen.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

Ladite Information a été préparée et est soumise à examen à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

Point 17 - Poursuivre, jusqu'au 31 août 1986, le recueil et le dépouillement des données des pays danubiens relatives aux cotes ENR des stations hydrométriques sises entre les stations hydrométriques principales, calculées pour les ponts, les écluses et autres ouvrages hydrotechniques sur le Danube sur la base des nouvelles cotes de l'ENR.

Soumettre les cotes ENR des stations hydrométriques sises entre les stations hydrométriques principales à la réunion d'experts pour les questions techniques en tant que projet d'addendum aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube.

La réunion d'experts a débattu le projet d'Addendum aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube: "Cotes de l'ENR des stations hydrométriques sises entre les stations hydrométriques prin-

cipales" et a jugé indiqué de réunir dans ce projet les données sur les cotes ENR des stations hydrométriques principales et des stations hydrométriques intermédiaires. Le projet précisé d'Addendum auxdites Recommandations, intitulé "Cotes ENR des stations hydrométriques principales et des stations hydrométriques intermédiaires sur le Danube" est soumis à examen à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

Point 18 - Poursuivre le rassemblement et le dépouillement de la documentation reçue des pays danubiens pour la précision du Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina, édité en 1968, en vue de la réédition dudit Profil en long.

Des données ont été reçues de la Bulgarie et de la Tchécoslovaquie.

Point 19 - Poursuivre le rassemblement et le dépouillement des données des pays danubiens y compris des données relatives aux nouveaux ponts, écluses, conduites et câbles traversant le Danube, en vue de la réédition du Guide des bateliers (Tomes I et II).

Le Secrétariat a poursuivi le rassemblement et le dépouillement des données reçues.

Les données de la R.F. d'Allemagne n'ont pas été reçues.

Point 20 - Poursuivre le rassemblement et le dépouillement des renseignements et données fournis par les pays danubiens selon le nouveau schéma de l'Album des ponts sur le Danube, en vue de la réédition de l'Album des ponts.

Des données ont été reçues de la Tchécoslovaquie.

Point 21 - Editer, sur ronéo, les Recommandations relatives à la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation; tirage 150 exemplaires en français et 150 exemplaires en russe.

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

Lesdites Recommandations ont été éditées et diffusées.

Point 22 - Rassembler, jusqu'au 1^{er} juillet 1986, les données des pays danubiens et préparer l'Annuaire hydrologique 1985; à éditer par photocopie; tirage 100 exemplaires (édition bilingue).

Le Secrétariat a accompli cette tâche.

Point 23 - Poursuivre la diffusion aux pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales, des prévisions mensuelles des niveaux du Danube.

Les prévisions des niveaux d'eau sont diffusées chaque mois.

Point 24 - Rassembler les renseignements des pays danubiens sur les méthodes existant pour la formulation des prévisions hydrologiques à longue et à courte échéance, en vue de l'édition d'un Recueil d'information intitulé "Méthodes de formulation des prévisions hydrologiques à longue et à courte échéance pour les besoins de la navigation sur le Danube".

Préparer le projet de Schéma du Recueil d'information et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

Le travail sera poursuivi; un point approprié est prévu au projet de Plan de travail pour 1987/88.

Point 25 - Editer, sur ronéo, l'Addendum aux Recommandations relatives à la coordination du service hydrométéorologique sur le Danube intitulé "Mise à la disposition des conducteurs de bâtiments d'informations régulières sur les conditions hydrométéorologiques en cours et pronostiquées"; tirage 500 exemplaires en français et 500 exemplaires en russe.

L'Addendum aux dites Recommandations a été édité et diffusé à tous les pays danubiens.

Point 26 - Préparer et éditer par photocopie l'Annuaire statistique 1985; tirage 400 exemplaires (édition bilingue).

Rassembler les données pour l'Annuaire statistique 1986.

L'Annuaire statistique pour 1985 a été préparé et édité.

Au cours de l'établissement de l'Annuaire le Secrétariat a constaté que la méthodologie de rassemblement des données comporte des lacunes et la lecture des données est divergente. Ainsi, il paraît indiqué de revoir à une réunion d'experts la méthodologie du rassemblement des données statistiques et le contenu des formulaires.

A titre préliminaire, il est proposé d'inscrire au Plan de travail de la Commission du Danube le rassemblement des propositions des pays danubiens concernant le perfectionnement de la méthodologie du rassemblement des données pour l'Annuaire statistique et du contenu des tableaux de l'Annuaire.

Point 27 - Acheter la préparation à l'édition de l'Ouvrage de référence statistique de la Commission du Danube pour la période 1950-1984; à éditer par photocopie; tirage 600 exemplaires (édition bilingue).

L'Ouvrage de référence statistique a été édité.

Point 28 - Dresser une information sur le flux des marchandises sur le Rhin, le Main et le Danube et la diffuser aux pays danubiens.

L'Information a été dressée et diffusée aux pays danubiens.

Point 29 - Entreprendre la préparation d'un projet de modifications et de compléments à apporter aux Recommandations relatives à l'unification des règles de la surveillance sanitaire sur le Danube.

Le Secrétariat a préparé ledit projet de modifications et de compléments à apporter aux Recommandations en question.

Point 30 - Maintenir les contacts, poursuivre l'échange de documentation et après s'être concertés de part et d'autre, consulter les organes compétents des pays danubiens ainsi que les institutions de recherches scientifiques et d'établissement de projets des pays danubiens et autres s'occupant de l'étude de questions d'ordre nautique - y compris les questions de radiocommunication -, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique et juridique, présentant de l'intérêt pour la navigation danubienne.

Le Secrétariat a continué à maintenir des contacts avec les autorités compétentes des pays danubiens ainsi qu'avec des instituts de recherches scientifiques, académies, bibliothèques et institutions des pays danubiens et autres, et a réalisé un échange de publications et de documentation avec eux, le Secrétariat a envoyé, sur demande, des publications de la Commission du Danube à diverses autorités compétentes et institutions.

Point 31 - Conformément à la décision de la XXXIII^e session de la Commission du Danube sur les relations internationales de la Commission, maintenir les contacts avec les organisations internationales, participer aux travaux des organisations internationales et des réunions s'occupant de questions présentant de l'intérêt pour la navigation sur le Danube.

Au cours de la période considérée des fonctionnaires du Secrétariat ont participé aux travaux d'organisations et de réunions internationales conformément à la Liste des missions approuvées par la Quarante-quatrième session. Les rapports sur la participation ont été diffusés.

Point 32 - Conformément à l'Accord intervenu en 1976 entre la Commission du Danube et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et au Procès-verbal du 13 janvier 1983 sur la rencontre des fonctionnaires des deux Organisations, continuer et développer les contacts de travail entre la Commission du Danube et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin.

L'échange de documentation entre les deux organisations se poursuit.

Point 33 - Poursuivre le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26), adoptée par la Commission du Danube. Traduire la documentation dans les langues officielles de la Commission et la diffuser aux pays danubiens.

Le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec les liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe se poursuit. La majeure partie des publications paraissent dans des langues qui ne sont pas les langues officielles de la Commission du Danube. La traduction a été confiée à des traducteurs auxiliaires. La documentation a été diffusée.

Point 34 - Dresser et éditer sur ronéo les Procès-verbaux de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube; tirage 300 exemplaires (édition bilingue).

Les Procès-verbaux préliminaires de la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube ont été dressés et diffusés aux pays membres pour avis. Des observations n'ont pas été reçues. Les Procès-verbaux de la Quarante-quatrième session ont été remis à la typographie.

Point 35 - Dresser:

a) le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1987/1988;

b) le projet de budget de la Commission du Danube pour 1987.

a) Le projet de Plan de travail pour 1987/1988 a été préparé et diffusé.

b) Le projet de budget de la Commission pour 1987 a été préparé et diffusé.

R A P P O R T

du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du
budget de la Commission du Danube pour 1986

(d'après la situation au 31 décembre 1986)

CHAPITRE DES RECETTES

en forints

I.	Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la Commission du Danube pour l'exercice en cours (1986)	15,053.500,-
II.	Solde du budget de l'exercice écoulé	696.878,92
III.	Versements des fonction- naires pour l'emploi des des objets d'inventaire de la Commission du Danube	18.470,-
IV.	Intérêts des comptes en banque	69.726,10
V.	Recettes provenant de la vente des publications	123.043,20
VI.	Autres recettes	43.221,30
		254.460,60
		16,004.839,52

CHAPITRE DES DEPENSES

Montant des dépenses suivant les articles du budget pour 1986:

	<u>en forints</u>
Article I	5,101.583,-
Article II	2,690.834,-
Article III	4,456.476,80
Article IV	645.992,40
Article V	1,557.208,30
Article VI	62.732,60
Article VII	28.956,60
Article VIII	152.483,30
Article IX	26.780,-
Article X	38.600,-
Article XI	54.960,20
Article XII	49.831,60
Article XIII	23.244,-
	14,889.682,80

Solde du budget au 31 décembre 1986:

a) Disponibilités en caisse	23.928,30	
b) Disponibilités en banque	1,083.051,32	
c) Magasin	8.177,10	1,115.156,72
	TOTAL:	16,004.839,52

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
I. APPOINTEMENTS DES FONCTIONNAIRES INSCRITS AU TABLEAU				
1) Traitements de base	3,965.700,-	3,903.103,-	62.597,-	-
2) Primes pour ancienneté de service	443.000,-	435.453,-	7.547,-	-
3) Primes linguis- tiques	586.100,-	466.643,-	119.457,-	-
4) Allocations pour enfants	350.100,-	276.004,-	74.096,-	-
5) Subsidés pour naissance, décès, invalidité per- manente	20.000,-	20.380,-	-	380,-
T O T A L:	5,364.900,-	5,101.583,-	263.697,-	380,-
II. APPOINTEMENTS ET CHARGES SOCIALES DES EMPLOYES NON INSCRITS AU TABLEAU				
1) Appointements de base	1,766.300,-	1,726.249,-	40.051,-	-
2) Primes pour ancienneté de service	64.100,-	63.570,-	530,-	-
3) Primes linguis- tiques	129.600,-	100.490,-	29.110,-	-
4) Travail supplé- mentaire	25.000,-	19.689,-	5.311,-	-
5) Traduction supplémentaire	-	-	-	-
6) Récompenses matérielles	-	-	-	-
7) Assurances sociales	794.000,-	780.836,-	13.164,-	-
T O T A L:	2.779.000,-	2.600.824,-	88.166,-	-

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
III. FRAIS D'ADMINISTRATION				
1) Fournitures de bureau et de dessin technique	20.000,-	19.935,60	64,40	-
2) Imprimés	5.000,-	2.888,-	2.112,-	-
3) Frais de poste, télégramme, téléphone et frais bancaires	258.000,-	215.199,90	42.800,10	-
4) Loyers	3.841.700,-	3.811.681,-	30.019,-	-
5) Chauffage	200.000,-	47.406,70	152.593,30	-
6) Electricité et gaz	211.100,-	137.214,50	73.885,50	-
7) Entretien des immeubles	64.500,-	49.675,-	14.825,-	-
8) Réparations dans les immeubles	5.000,-	1.808,60	3.191,40	-
9) Réparation des objets d'inventaire	30.000,-	27.733,-	2.267,-	-
10) Acquisition d'objets d'inventaire de petite valeur	10.000,-	9.276,50	723,50	-
11) Entretien et réparation des voitures	150.000,-	112.843,-	37.157,-	-
12) Assurances des biens	25.000,-	20.815,-	4.185,-	-
T O T A L :	4,820.300,-	4,456.476,80	363.823,20	-

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
IV. MISSIONS, DEPLACEMENTS ET CONGES DES FONCTIONNAIRES				
a) <u>Missions</u>				
1. Voyage	168.500,-	96.943,40	71.556,60	-
2. Allocations journalières	127.310,-	85.327,50	41.982,50	-
3. Logement	122.720,-	81.694,30	41.025,70	-
b) <u>Déplacements</u>				
4. Subsidés et congrés	207.470,-	139.084,-	68.386,-	-
5. Voyage	34.660,-	7.889,40	26.770,60	-
6. Allocations journalières	8.850,-	6.789,80	2.060,20	-
c) <u>Congés</u>				
7. Voyage des fonctionnaires partant en congé	112.760,-	68.386,-	44.374,-	-
8) Subsidés de congé	167.200,-	159.878,-	7.322,-	-
T O T A L :	949.470,-	645.992,40	303.477,60	-

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
V. EDITION DES PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DU DANUBE	1,558.000,-	1,557.208,30	791,70	-
VI. DEROULEMENT ET SERVICE DE LA SESSION ET DES REUNIONS	85.000,-	62.732,60	22.267,40	-
VII. ACHAT DE LIVRES ET D'AUTRES PU- BLICATIONS	30.000,-	28.956,60	1.043,40	-
VIII. ACHAT DE DIVERS OBJETS D'INVEN- TAIRE ET DE MOYENS DE TRANS- PORT	161.000,-	152.483,30	8.516,70	-
IX. ACHAT DE VETE- MENTS DE TRA- VAIL	26.780,-	26.780,-	-	-
X. SERVICE MEDI- CAL	39.200,-	38.600,-	600,-	-
XI. FRAIS DE RE- PRESENTATION	55.000,-	54.960,20	39,80	-
XII. FONDS CULTUREL	50.000,-	49.831,60	168,40	-
XIII. VERSEMENTS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES	24.000,-	23.244,-	756,-	-
T O T A L:	2,028.980,-	1,994.796,60	34.183,40	-

A C T I F		EN FORINTS		P A S S I F	
I.	Caisse	23.928,30		Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la Commission du Danube pour l'exercice en cours (I)	15,053.500,-
II.	Banque:				
	Banque Nationale de Hongrie:				
	Compte en Forints	111.747,92		Solde du budget de l'exercice écoulé (II)	696.878,92
	Compte Dollars USA	12.031,31	528.009,70	Autres recettes (III-IV)	254.460,60
	Compte Schillings autrichiens	149.969,10	443.293,70		
III.	Magasin	8.177,10			
TOTAL:		1,115.156,72		TOTAL:	1,115.156,72

B I L A N

des biens de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1986

1) Automobiles	89.940,-
2) Inventaire dans l'immeuble de la Commission du Danube	532.420,-
3) Inventaire dans les appartements des fonctionnaires	425.326,-
4) Bibliothèque	335.161,-
5) Inventaire des objets de petite valeur:	
a) dans les appartements	20.925,-
b) au siège de la Commission du Danube	70.752,-
c) des automobiles	1.292,-
	92.969,-
	1,475.816,-

PLAN DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DU DANUBE
pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à
la Quarante-sixième session

(Adopté à la séance plénière du 13 avril 1987)

1. Editer le Routier du Danube par moyen typographique; tirage: 500 exemplaires en français et 1000 exemplaires en russe.
2. Poursuivre le rassemblement de la documentation pour la réédition de la Carte de pilotage du secteur des km 1433-1170 (RSFY).
3. Entamer le rassemblement de la documentation pour la réédition des Cartes de pilotage des secteurs des km 2223-2060 (secteur autrichien) et km 509-171 (secteurs roumain et bulgaro-roumain).
4. Rassembler jusqu'au 1^{er} septembre 1987 les avis et les propositions des autorités compétentes des pays danubiens quant à l'ordre dans lequel sont à faire paraître les tomes des Cartes de pilotage du Danube restant à rééditer ainsi que les observations éventuelles concernant la présentation des nouvelles cartes à publier.
Diffuser aux pays danubiens les avis et propositions reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.
5. Rassembler jusqu'au 1^{er} juin 1987 les avis et propositions additionnels des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la mise en application de l'ADN sur le Danube.

Diffuser aux pays danubiens les avis et propositions additionnels reçus et les soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions techniques.

6. Préparer le projet des DFND révisées et mises en harmonie avec le nouveau texte du CEVNI. Dans ce travail prendre en considération uniquement les dispositions se rapportant à la navigation sur le Danube et ne pas inclure dans le projet les dispositions concernant la navigation sur les lacs et sur les voies navigables de la catégorie II.

Diffuser aux pays danubiens jusqu'au 1^{er} septembre 1987 le projet des DFND révisées, rassembler les avis de leurs autorités compétentes et les soumettre à examen, avec ledit projet, à la réunion d'experts pour les questions techniques.

7. Informer, jusqu'au 1^{er} juin 1987, le Secrétariat exécutif de la Commission Economique pour l'Europe de ce que conformément à la Résolution N° 24 du Groupe de travail des transports par voie navigable de la CEE de l'ONU la Commission du Danube a entrepris la révision des DFND.

8. Préparer le projet d'Instruction sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube en tenant compte des modifications apportées aux DFND.

Diffuser le projet aux pays danubiens, recueillir leurs avis et les soumettre, avec ledit projet, à une réunion d'experts.

9. Rassembler, jusqu'au 1^{er} juin 1987, les observations et les propositions additionnelles des autorités compétentes des pays danubiens concernant la question de l'utilisation sur le Danube supérieur de réflecteurs-radar de dimensions plus petites et le balisage des passes navigables des ponts à l'ai-

de de réflecteurs-radar installés sur des supports fixés sur l'armature du pont, en vue de la révision et de la réédition ultérieure des Recommandations relatives aux types optima de réflecteurs-radar et au mode d'installation des réflecteurs sur les signaux de balisage sur le Danube (édition 1971).

Diffuser aux pays danubiens jusqu'au 30 septembre 1987 les observations et les propositions additionnelles reçues et les soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions techniques.

10. Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens au sujet des Recommandations relatives aux principaux paramètres techniques des appareils-radar des bâtiments naviguant sur le Danube (édition 1971); diffuser aux pays danubiens les avis et propositions reçus et les soumettre à une réunion d'experts.

11. Rassembler, jusqu'au 1^{er} juin 1987, les propositions et les observations des autorités compétentes des pays danubiens concernant le projet de Recommandations relatives à la formation des conducteurs de bâtiment et à la délivrance des brevets de navigation internationale sur le Danube.

Se fondant sur les communications reçues, préparer le projet précisé desdites Recommandations, le diffuser aux pays danubiens jusqu'au 30 septembre et le soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions techniques.

12. Envoyer au Secrétariat de la CEE/ONU en tant que document de travail, à titre d'information, le projet de Recommandations relatives à la formation des conducteurs de bâtiment et à la délivrance des brevets de navigation internationale sur le Danube qui avait été soumis à la réunion d'experts de décembre 1986.

13. Recueillir auprès des autorités compétentes des pays danubiens, jusqu'au 1^{er} août 1987, les données concernant les modifications et additions à apporter au Recueil des règles locales de la navigation sur le Danube (édition 1981); dresser une information récapitulative et la diffuser aux pays danubiens jusqu'au 1^{er} novembre 1987.
14. Recueillir auprès des autorités compétentes des pays danubiens, jusqu'au 1^{er} août 1987, les données concernant les modifications à apporter au Recueil des prescriptions relatives à la sécurité de la navigation appliquées dans les ports et les hivernages ouverts à la navigation internationale sur le Danube (édition 1981); dresser une information récapitulative et la diffuser aux pays danubiens jusqu'au 1^{er} novembre 1987.
15. Recueillir, jusqu'au 1^{er} juin 1987, les propositions additionnelles concrètes des autorités compétentes des pays danubiens concernant le projet de Recommandations relatives au service de la correspondance publique pour les besoins de la navigation sur le Danube et les envoyer à l'auteur du projet desdites Recommandations.
Après réception du projet de Recommandations remanié compte tenu des propositions des pays danubiens, diffuser ledit projet aux pays et le soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.
16. Préparer le projet de Recueil de tous les documents et recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications, établi sur la base du schéma adopté.
Envoyer ledit projet aux pays danubiens jusqu'au 1^{er} novembre 1987 et le soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

17. Recueillir auprès des autorités compétentes des pays danubiens, jusqu'au 1^{er} août 1987, les données précisées à inclure dans le Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, les opérations portuaires et la correspondance publique, récapituler les données et préparer le Tableau des stations côtières selon la structure approuvée.

Diffuser le nouveau Tableau aux pays danubiens et le soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

18. Convoquer du 14 au 18 décembre 1987 une réunion d'experts pour les questions techniques; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les questions suivantes:
- a) Examen des avis et des propositions des autorités compétentes des pays danubiens quant à l'ordre dans lequel sont à faire paraître les tomes des Cartes de pilotage du Danube restant à rééditer.
 - b) Examen des avis et propositions additionnels des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN).
 - c) Examen du projet des DFND révisées et des avis des autorités compétentes des pays danubiens concernant ce projet.
 - d) Examen des avis et des propositions des autorités compétentes des pays danubiens sur la question de l'utilisation de réflecteurs-radar de dimensions plus petites et du balisage des pas-

ses navigables des ponts à l'aide de réflecteurs-radar installés sur des supports fixés sur l'armature du pont, en vue de la révision et de la réédition ultérieure des Recommandations relatives aux types optima de réflecteurs-radar et au mode d'installation des réflecteurs sur les signaux de balisage sur le Danube.

- e) Examen du projet précisé des Recommandations relatives à la formation des conducteurs de bâtiment et à la délivrance des brevets de navigation internationale sur le Danube et des avis des autorités compétentes des pays danubiens sur ledit projet.
- f) Examen du projet de la partie à rééditer de l'Indicateur kilométrique du Danube (Tome premier du Guide des bateliers) qui couvre le secteur de Kelheim (km 2414,7) à la frontière d'Etat hungaro-yougoslave (km 1433).
- g) Examen du projet de schéma du Recueil d'information: "Méthode de formulation des prévisions hydrologiques à longue et à courte échéance pour les besoins de la navigation sur le Danube".
- h) Information de la partie yougoslave sur les frais supplémentaires effectifs liés au passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite des Portes de Fer I.

19. Convoquer du 8 au 10 décembre 1987 une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication; inscrire à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Examen du projet révisé des Recommandations relatives au service de la correspondance publique pour les besoins de la navigation sur le Danube.

- b) Examen du projet de Recueil de tous les documents et recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications dans la navigation sur le Danube.
 - c) Examen du nouveau Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, les opérations portuaires et la correspondance publique.
20. Editer, sur ronéo, l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1986; tirage: 150 exemplaires en français et 150 exemplaires en russe.
21. Poursuivre le rassemblement jusqu'au 31 août 1987 des données des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales pour l'établissement de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1986 au 31 mars 1987 et soumettre l'Information à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube pour examen.
22. Poursuivre le rassemblement et le dépouillement de la documentation reçue des pays danubiens pour la précision du Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina en vue de la réédition dudit Profil en long.
23. Poursuivre jusqu'au 1^{er} juillet 1987 le rassemblement et le dépouillement des données des pays danubiens, y compris des données relatives aux nouveaux ponts et écluses ainsi qu'aux tuyaux et câbles traversant le Danube, en vue de la réédition de l'Indicateur kilométrique du Danube (Tome premier du Guide des bateliers).

Se fondant sur les renseignements reçus, préparer le projet de la partie à rééditer dudit Indicateur kilométrique du Danube couvrant le secteur de Kelheim (km 2414,7) à la frontière d'Etat hongaro-yougoslave (km 1433), le diffuser aux pays danubiens et le soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions techniques.

24. Poursuivre le rassemblement et le dépouillement de la documentation et des données fournies par les pays danubiens selon le schéma de l'Album des ponts sur le Danube, en vue de la réédition de l'Album des ponts.
25. Rééditer les Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydro-techniques et autres sur le Danube, compte tenu des modifications et addendums adoptés par les sessions de la Commission du Danube; tirage: 500 exemplaires (édition bilingue).
26. Rassembler, jusqu'au 1^{er} juillet 1987, les données des pays danubiens et préparer l'Annuaire hydrologique pour 1985; à éditer par photocopie; tirage: 120 exemplaires (édition bilingue).
27. Poursuivre la diffusion aux pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales des prévisions mensuelles des niveaux du Danube.
28. Diffuser tous les mois aux pays danubiens et aux administrations fluviales spéciales les prévisions météorologiques avec échéance de six mois, établies en russe et en français.
29. Après réception de la part des autorités compétentes de l'URSS du projet de schéma du Recueil d'information intitulé "Méthodes de formulation des prévisions hydrologiques à longue et à courte échéance pour les besoins de la navigation sur le

Danube", rassembler les avis et propositions sur ledit projet et les soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions techniques.

30. Préparer et éditer, par photocopie, l'Annuaire statistique pour 1986; tirage: 400 exemplaires (édition bilingue).

Rassembler les données pour l'Annuaire statistique 1987.

31. Rassembler, jusqu'au 1^{er} novembre 1987, les propositions des pays danubiens concernant le perfectionnement de la méthodologie de rassemblement des données pour l'Annuaire statistique et du contenu des tableaux de l'Annuaire.

32. Rassembler, jusqu'au 1^{er} août 1987, les avis et les propositions des autorités compétentes des pays danubiens au sujet du projet de modifications et compléments à apporter aux Recommandations relatives à l'unification des règles de la surveillance sanitaire sur le Danube et, compte tenu des avis reçus, dresser le projet desdites Recommandations en vue de son examen à une réunion d'experts.

33. Maintenir les contacts, poursuivre l'échange de documentation et après s'être concertés de part et d'autre, consulter les organes compétents des pays danubiens ainsi que les institutions de recherches scientifiques et d'établissement de projets des pays danubiens et autres s'occupant de l'étude de questions d'ordre nautique - y compris les questions de radiocommunication -, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique et juridique, représentant de l'intérêt pour la navigation danubienne.

34. Conformément à la décision de la XXXIII^e session de la Commission du Danube sur les relations internationales de la Commission, maintenir les contacts avec les organisations internationales, participer

aux travaux des organisations internationales et des réunions s'occupant de questions présentant de l'intérêt pour la navigation sur le Danube.

35. Conformément à l'Accord intervenu en 1976 entre la Commission du Danube et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et au Procès-verbal du 13 janvier 1983 sur la rencontre des fonctionnaires des deux Organisations, continuer et développer les contacts de travail entre la Commission du Danube et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin.
36. Poursuivre le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26), adoptée par la Commission du Danube. Traduire la documentation dans les langues officielles de la Commission et la diffuser aux pays danubiens.
37. Rééditer la brochure de la Commission du Danube, y inclus le texte de la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube signée à Belgrade; tirage: 1000 exemplaires (édition bilingue).
38. Dresser et éditer, sur ronéo, les Procès-verbaux de la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube; tirage: 200 exemplaires (édition bilingue).
39. Dresser:
 - a) le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1988/1989;
 - b) le projet de budget de la Commission du Danube pour 1988.

Remarque: L'observation, dans la mesure du possible, des délais prévus pour la présentation des matériaux est orientée vers l'amélioration de l'accomplissement du Plan de travail.

Mesures à prendre
en rapport avec le 40e anniversaire de la
signature de la Convention relative au
régime de la navigation sur le Danube

Le 18 août 1988 marquera le 40e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube. Pour célébrer cet anniversaire la Quarante-cinquième session a approuvé la prise des mesures suivantes:

1. Tenir en avril 1988 la session jubilaire consacrée au 40e anniversaire de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube;
2. Inviter à la session jubilaire:
 - les représentants des Gouvernements des pays membres de la Commission du Danube au niveau des ministres des transports;
 - des représentants des organisations internationales avec lesquelles la Commission du Danube a des accords de coopération;
 - des représentants du Gouvernement de la R.F. d'Allemagne;
 - des représentants d'organisations internationales et autres qui s'occupent des questions du Danube
 - des représentants d'autres organisations et des personnalités, à inviter par décision de la Direction de la Commission du Danube.

3. Commander un insigne-épingle (ancres) pour tous les participants à la session jubilaire et à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube (600 pièces).
4. Commander du papier à lettre et des enveloppes avec en-tête jubilaire de la Commission du Danube, à utiliser pendant toute l'année.
5. Faire imprimer des cartes d'invitation (300 exemplaires).
6. Louer une salle pour la séance solennelle.
7. Organiser une exposition au siège de la Commission du Danube.
8. Organiser une réception au nom de la Commission du Danube.
9. Organiser une conférence de presse chez le Directeur du Secrétariat de la Commission du Danube.
10. Documentation photographique.

En dehors de ces mesures, la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube recommande aux pays-membres de la Commission:

- de publier des articles et d'adopter dans chaque pays partie à la Convention d'autres mesures consacrées au 40e anniversaire de la Convention.
- d'émettre des timbres, et éventuellement des blocs de timbres, identiques dans tous les pays membres de la Commission du Danube. Une telle émission de timbres serait unique au monde pour les philatélistes et assurerait une recette importante pour chaque pays.

BUDGET DE LA COMMISSION DU DANUBE
POUR 1987

CHAPITRE DES RECETTES		(en forints)	CHAPITRE DES DEPENSES
I.	Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la CD pour l'exercice en cours 2,357.000 x 7.....	16,499.000,-	I. Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau... 5,483.940,-
II.	Solde du budget de l'exercice écoulé	1,115.156,72	II. Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau..... 2,908.260,-
III.	Versements des fonctionnaires pour l'emploi des objets d'inventaire de la CD	20.200,-	III. Frais d'administration 5,116.700,-
IV.	Intérêts des comptes en banques	50.823,28	IV. Missions, déplacements et congés des fonctionnaires..... 842.750,-
V.	Recettes provenant de la vente des publications ...	150.000,-	V. Edition des publications de la Commission du Danube 2,527.500,-
VI.	Autres recettes	20.000,-	VI. Déroulement et service de la session et des réunions... 95.000,-
			VII. Achat de livres et d'autres publications 35.000,-
			VIII. Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport 658.000,-
			IX. Achat de vêtements de travail. 19.630,-
			X. Service médical 38.600,-
			XI. Frais de représentation..... 55.000,-
			XII. Fonds culturel ,..... 50.000,-
			XIII. Versements aux organisations internationales..... 24.800,-
TOTAL:		<u>17,855.180,-</u>	TOTAL: 17,855.180,-

DEVIS DES DEPENSES
DE LA COMMISSION DU DANUBE POUR 1987

en forints

<u>Article I</u> - Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau		5,483.940
1. Traitements de base	4,133.490	
2. Primes pour ancienneté de service	553.150	
3. Primes linguistiques	515.950	
4. Allocations pour enfants ..	259.350	
5. Subsidés pour naissance, décès, invalidité permanente	22.000	
<u>Article II</u> - Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau		2,908.260
1. Appointements de base	1,864.120	
2. Primes pour ancienneté de service	67.970	
3. Primes linguistiques	113.170	
4. Travail supplémentaire	25.000	
5. Interprétation supplémen- taire	-	
6. Assurances sociales	838.000	
<u>Article III</u> - Frais d'administration		5,116.700
1. Fournitures de bureau et de dessin technique	20.000	
2. Imprimés	5.000	
3. Frais de poste, télégramme, téléphone et frais bancaires	230.000	

4.	Loyers	4,041.700	<u>en forints</u>
5.	Chauffage	356.000	
6.	Electricité et gaz	180.000	
7.	Entretien des immeubles ...	129.000	
8.	Réparations dans les immeubles	5.000	
9.	Réparation des objets d'in- ventaire	30.000	
10.	Acquisition d'objets d'in- ventaire de petite valeur..	10.000	
11.	Entretien et réparation des voitures	90.000	
12.	Assurances des biens	20.000	

Article IV - Missions, déplacements et
congrés des fonctionnaires 842.750

a) Missions

1.	Frais de voyage	204.900	
2.	Allocations journalières	151.900	
3.	Logement	157.000	<u>513.800</u>

b) Déplacements

4.	Subsides et congrés	68.300	
5.	Frais de voyage	4.500	
6.	Allocations journalières	2.060	<u>74.860</u>

c) Congés

7.	Frais de voyage des fonction- naires partant en congé.....	81.770	
8.	Subsides de congé ...	172.320	<u>254.090</u>

en forints

<u>Article V</u> - Edition des publications de la CD	2,527.500
<u>Article VI</u> - Déroulement et service de la session et des réunions	95.000
<u>Article VII</u> - Achat de livres et d'autres publications	35.000
<u>Article VIII</u> - Achat de divers objets d'in- ventaire et de moyens de transport	658.000
<u>Article IX</u> - Achat de vêtements de travail	19.630
<u>Article X</u> - Service médical	38.600
<u>Article XI</u> - Frais de représentation	55.000
<u>Article XII</u> - Fonds culturel	50.000
<u>Article XIII</u> - Versements aux organisations internationales	24.800

SCHEMA DU RECUEIL DE TOUS LES DOCUMENTS
ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DU DANUBE EN VIGUEUR
DANS LE DOMAINE DES RADIOCOMMUNICATIONS UTILISEES POUR
LES BESOINS DE LA NAVIGATION SUR LE DANUBE

Introduction

Article premier - Dispositions générales

- 1.1 - Destination, objectif poursuivi et domaine d'application
- 1.2 - Relations avec les règlements internationaux en vigueur
- 1.3 - Termes et définitions

Article 2 - Mode de radiocommunication

- 2.1 - Radiocommunications bâtiment-rive dans les deux sens
- 2.2 - Radiocommunications entre les bâtiments
- 2.3 - Radiocommunications à l'intérieur d'un convoi

Article 3 - Organisation des radiocommunications dans la navigation sur le Danube

- 3.1 - Radiocommunications dans la gamme des ondes métriques
- 3.2 - Radiocommunications dans la gamme des ondes décamétriques

- 3.3 - Principes de la création et de la répartition des stations côtières par secteurs du Danube
 - 3.3.1 - dans la gamme des ondes métriques
 - 3.3.2 - dans la gamme des ondes décamétriques
- 3.4 - Mise au point des questions concernant les secteurs limitrophes (frontaliers)

Article 4 - Dispositions administratives réglant le fonctionnement des stations

- 4.1 - Licences
- 4.2 - Secret des radiocommunications
- 4.3 - Identification des stations
- 4.4 - Documents de service
- 4.5 - Catégorie des personnes admises à l'exploitation des stations
- 4.6 - Inspection des stations
- 4.7 - Procédure pour régler les questions des brouillages nuisibles.
- 4.8 - Codes applicables dans les radiocommunications sur le Danube
- 4.9 - Publication d'informations sur les caractéristiques de fonctionnement des stations

Article 5 - Procédure de fonctionnement du service mobile danubien

- 5.1 - Opérations préliminaires avant l'établissement des radiocommunications
- 5.2 - Appel, réponse à l'appel et signaux préparatoires au trafic
- 5.3 - Fréquences à utiliser et leur affectation
- 5.4 - Horaire de service et veille des stations côtières et des stations de bâtiment

5.5 - Catégorie des conversations autorisées et leur ordre de priorité

5.6 - Procédures et essais

Article 6 - Organisation des services spéciaux

6.1 - Détresse, urgence et sécurité

6.2 - Avis nautiques et informations hydrométéorologiques

6.3 - Avis médicaux

Article 7 - Caractéristiques techniques de l'équipement pour les radiocommunications

7.1 - Classe d'émission

7.2 - Puissance

7.3 - Tolérance de fréquence

7.4 - Excursion maximale de fréquence

7.5 - Rayonnement non essentiel

7.6 - Caractéristiques des récepteurs

7.7 - Caractéristiques des antennes

Article 8 - Utilisation de l'équipement pour l'appel sélectif

8.1 - Généralités

8.2 - Appel et réponse à l'appel

Anexes:

1. Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques dans le service des radiocommunications sur le Danube

TABLEAU DES FREQUENCES

dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube

Pour les radiocommunications entre les bâtiments et la rive on utilise les fréquences indiquées ci-après dont l'utilisation concrète par modes de radiocommunication figure, selon le plan de répartition des fréquences, dans les tableaux des stations côtières.

Affectation des modes de radiocommunication	Numéro de la voie	Fréquence des stations de bord en MHz	
		émission	réception
Appel, détresse et sécurité	16*	156,800	
Radiocommunications entre les bâtiments	10**	156,500	
Radiocommunications à l'intérieur d'un convoi	15	156,750	
	17	156,850	
Radiocommunications pour les besoins de la navigation	18	156,900	161,500
	78	156,925	161,525
	19	156,950	161,550
	20	157,000	161,600
	80	157,025	161,625
	22	157,100	161,700
	82	157,125	161,725
Radiocommunications pour les opérations portuaires	73	156,675	
	11	156,550	
	71	156,575	
	12	156,600	
	13	156,650	
	14	156,700	

Affectation des modes de radiocommunication	Numéro de la voie	Fréquence des stations de bord en MHz	
		émission	réception
Radiocommunications pour la correspondance publique	23	157,150	161,750
	24	157,200	161,900
	84	157,225	161,825
	25	157,250	161,850
	26	157,300	161,900
	27	157,350	161,950
	28	157,400	162,000
Affectation des modes de radiocommunication	Numéro de la voie	réception	émission
		Fréquence des stations côtières en MHz	

- * Sur le secteur du Danube de la République Fédérale d'Allemagne, la voie 16 est destinée à l'appel sélectif seulement.
- ** Sur le secteur du Danube de la République Fédérale d'Allemagne, pour la voie 10 une puissance apparente rayonnée de 1 W au plus est admise pour les stations de bâtiment.

STRUCTURE DU TABLEAU DES STATIONS COTIÈRES
TRAVAILLANT SUR ONDES MÉTRIQUES ET PARTICIPANT AU SERVICE DES RADIOCOMMUNICATIONS
DANS LA NAVIGATION SUR LE DANUBE POUR LES BESOINS DE LA NAVIGATION, LES OPÉRATIONS
PORTUAIRES ET LA CORRESPONDANCE PUBLIQUE

[illegible]

ORDRE DU JOUR A TITRE D'ORIENTATION

DE LA QUARANTE-SIXIEME SESSION
DE LA COMMISSION DU DANUBE

(Adopté à la séance plénière du 13 avril 1987)

- I - Inscrire à l'ordre du jour à titre d'orientation de la Quarante-sixième session de la Commission du Danube les points suivants:
1. Séance solennelle consacrée au 40^e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube.
 2. Questions de navigation
 - a) Partie du rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de navigation.
 - b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.
 3. Questions hydrotechniques
 - a) Partie du rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques.
 - b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulin pour la période du 1^{er} avril 1986 au 31 mars 1987.
 4. Questions hydrométéorologiques
Partie du rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques.

5. Information des autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie sur le cours des pourparlers au sujet de la solution de la mise en valeur complexe du secteur commun tchécoslovaquo-autrichien du Danube en rapport avec les incidences de l'ouvrage hydraulique de Hainburg sur les conditions de la navigation internationale en aval de cet ouvrage.
6. Information de la partie yougoslave sur les frais supplémentaires effectifs liés au passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite des Portes de Fer I.
7. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube.
8. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 avril 1988 jusqu'à la Quarante-septième session de la Commission du Danube.
9. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1987.
10. Projet de budget de la Commission du Danube pour 1988.
11. Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-septième session de la Commission du Danube.
12. Divers.

II - convoquer la Quarante-sixième session de la Commission du Danube du 12 au 20 avril 1988.

A N N E X E S

IV

AUTRES DOCUMENTS DE LA SESSION

R A P P O R T

de la réunion d'experts pour les questions techniques
(2 - 6 décembre 1986)

La réunion d'experts pour les questions techniques convoquée en vertu du point 13 du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1986/1987 a tenu ses séances du 2 au 6 décembre 1986.

Aux travaux de la réunion ont pris part des experts de la République d'Autriche, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste Tchécoslovaque, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie. Aux travaux de la réunion prenaient également part un représentant de l'Organisation Météorologique Mondiale et un expert du Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne (voir Annexe 1*).

De la part du Secrétariat de la Commission du Danube à la réunion ont pris part MM. Lalošević, Veresotsky, Fekete, Hamaš, Munteanu, Stefanov, Zeller, Kolar, Constantin, Karabatakov, Marton, Anda, Mme Léderer.

La réunion a été ouverte par le Président de la Commission du Danube M. B.I. Stoukaline, qui a souligné l'importance des questions qui seront traitées pour la poursuite de l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube et l'extension de la coopération entre les pays danubiens.

* Se trouve dans les archives.

Sur la proposition de M. Jurašek (Tchécoslovaquie) soutenue par M. Negyelicky (Hongrie) et M. Secarin (Roumanie), M. Vorontzov (Union Soviétique) a été élu président de la réunion d'experts.

La réunion d'experts a adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Examen des avis et propositions des autorités compétentes des pays danubiens concernant la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN).
- b) Examen de l'information sur les divergences essentielles existant entre les DFND et le CEVNI et sur les possibilités d'harmoniser les DFND avec le CEVNI révisé.
- c) Examen des propositions et observations des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la révision et de la réédition ultérieure de l'Instruction sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube.
- d) Examen des propositions et observations des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la révision et de la réédition ultérieure des Recommandations relatives aux types optima de réflecteurs-radar et au mode d'installation des réflecteurs-radar sur les signaux de balisage sur le Danube.
- e) Examen du projet de Recommandations relatives à la formation des conducteurs de bâtiment et à la délivrance des brevets pour la navigation internationale sur le Danube, établi par le Secrétariat.
- f) Examen du projet d'addendum aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube, intitulé "Cotes de l'ENR des stations hydrométriques sises entre les stations hydrométriques principales".

- g) Examen de l'information sur l'état de préparation du projet de Schéma du Recueil d'information intitulé "Méthodes de formulation des prévisions hydrologiques à longue et à courte échéance pour les besoins de la navigation sur le Danube".
- h) Information récapitulant les avis des autorités compétentes des pays danubiens quant à l'opportunité d'élaborer dans le cadre de la Commission du Danube un document contenant des recommandations concernant les délais de la mise en temps utile à la disposition des pays danubiens des renseignements en cas d'interruption de la navigation sur certains secteurs du Danube.
- i) Perception des droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système des Portes de Fer I.

Avant le commencement des débats sur les questions inscrites à l'ordre du jour, le représentant de l'Organisation Météorologique Mondiale, M. P. Barta, a salué la réunion d'experts au nom du Secrétariat de la Commission d'Hydrologie de l'OMM qui a célébré cette année son 25ème anniversaire. (Annexe 3*).

Au point a) de l'ordre du jour la réunion d'experts a examiné les avis et les propositions des autorités compétentes des pays danubiens concernant la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN).

Au cours des débats les experts ont relevé la nécessité et l'importance de l'élaboration, pour le Danube, de prescriptions réglant les questions du transport des marchandises dangereuses. La réunion d'experts également a été de l'avis que le futur document devrait être mis en harmonie avec les documents analogues appliqués à d'autres modes de transport ainsi qu'avec les documents appliqués sur les autres voies d'eau intérieures d'Europe.

* Se trouve dans les archives.

La réunion d'experts a pris note du fait qu'en 1986 le travail de révision de l'Annexe A à l'ADN n'a pas été poursuivi dans le cadre de la CEE de l'ONU et par conséquent la mise en concordance définitive de la classification des marchandises dangereuses de l'ADN avec la classification des Nations Unies déjà adoptée pour l'ADR et le RID n'a pas été réalisée.

Dans ce contexte, la réunion d'experts a estimé qu'il serait indiqué que la Quarante-cinquième session charge le Secrétariat de la Commission du Danube de s'adresser au Secrétariat de la CEE pour le prier d'accélérer les travaux de révision de l'ADN. La réunion d'experts a jugé que si la révision de l'ADN dans le cadre de la CEE de l'ONU continuait à souffrir un retard, il serait indiqué d'entamer dans le cadre de la Commission du Danube l'examen de la question de la mise en application de l'ADN sur le Danube en se fondant sur l'Annexe A existante (doc. TRANS/GE.15/R477). En même temps, elle a souligné l'opportunité d'inscrire au Plan de travail de la Commission du Danube pour 1987/1988 le point suivant:

"Rassembler, jusqu'au 1^{er} juin 1987, les avis et propositions additionnels des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la mise en application de l'ADN sur le Danube.

Diffuser aux pays danubiens les avis et propositions additionnels reçus et les soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions techniques."

Au point b) de l'ordre du jour la réunion d'experts a examiné l'Information établie par le Secrétariat sur les divergences essentielles existant entre les DFND et le CEVNI et sur la possibilité d'harmoniser les DFND avec le CEVNI révisé.

La réunion d'experts a relevé que le Secrétariat a très bien rempli la tâche qui lui a été confiée par la Quarante-quatrième session et le remercie pour ce travail.

A l'issue des débats sur ladite Information, la réunion d'experts a exprimé l'avis qu'il était indiqué de mettre en harmonie les DFND adoptées au sein de la Commission du Danube avec le texte révisé du CEVNI ayant en vue qu'il n'y a pas de divergences importantes entre ces deux règlements et que celles qui existent se rapportent essentiellement aux articles réglant la signalisation pour le transport des marchandises dangereuses et aux nouveaux articles incorporés dans le CEVNI.

La réunion d'experts propose à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube de mandater le Secrétariat de la Commission d'informer, avant le 1^{er} juin 1987, le Secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Europe de ce que conformément à la Résolution N° 24 la Commission du Danube a entrepris la révision des DFND, et d'inscrire au Plan de travail de la Commission pour 1987/1988 le point suivant:

"Préparer le projet des DFND révisées et mises en harmonie avec le nouveau texte du CEVNI. Dans ce travail prendre en considération uniquement les dispositions se rapportant à la navigation sur le Danube et ne pas inclure dans le projet les dispositions concernant la navigation sur les lacs et les voies navigables de la catégorie II.

Diffuser aux pays danubiens jusqu'au 30 septembre 1987 le projet des DFND révisées, rassembler les avis et les soumettre, avec ledit projet, à examen à la réunion d'experts pour les questions techniques."

Au point c) de l'ordre du jour la réunion d'experts a examiné les propositions et les observations reçues des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la révision et de la réédition ultérieure de l'Instruction sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube.

A l'issue des débats, la réunion d'experts a conclu qu'il était indiqué de mettre l'Instruction existante

en concordance avec les modifications qui ont été apportées aux DFND en rapport avec les signaux de signalisation de la voie navigable.

La réunion d'experts propose à la Quarante-cinquième session d'inscrire au Plan de travail de la Commission du Danube pour 1987/1988 le point suivant:

"Préparer le projet de l'Instruction sur le mode d'installation des signaux de balisage sur le Danube, remanié compte tenu des modifications apportées aux DFND.

Diffuser le projet aux pays danubiens, recueillir leurs avis et les soumettre, avec ledit projet, à une réunion d'experts."

Au point d) de l'ordre du jour la réunion d'experts a examiné les propositions et les observations reçues des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la révision et de la réédition ultérieure des Recommandations relatives aux types optima de réflecteurs-radar et au mode d'installation des réflecteurs-radar sur les signaux de balisage sur le Danube.

Au cours des débats sur ce point de l'ordre du jour, la réunion d'experts a été de l'avis que pour le moment les Recommandations actuelles répondent dans une mesure satisfaisante aux exigences de la navigation et que les propositions et observations reçues sont insuffisantes pour entamer le travail de révision desdites Recommandations.

La réunion d'experts a estimé qu'il était nécessaire de poursuivre l'étude de la question en tenant compte de l'expérience qu'ont donnée l'utilisation de réflecteurs-radar de dimensions plus petites sur le Danube supérieur et le balisage des passes navigables des ponts à l'aide de réflecteurs-radar installés sur des supports fixés sur l'armature du pont.

La réunion d'experts propose à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube d'inscrire au Plan de travail de la Commission pour 1987/1988 le point suivant:

"Rassembler, jusqu'au 1^{er} juin 1987, les observations et les propositions additionnelles des autorités compétentes des pays danubiens sur la question de l'expérience qu'ont donnée l'utilisation de réflecteurs-radar de dimensions plus petites et le balisage des passes navigables des ponts à l'aide de réflecteurs radar installés sur des supports fixés sur l'armature du pont, en vue de la précision ultérieure des Recommandations relatives aux types optima de réflecteurs-radar et au mode d'installation des réflecteurs-radar sur les signaux de balisage sur le Danube.

Diffuser aux pays danubiens les propositions additionnelles reçues et les soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions techniques."

Au point e) de l'ordre du jour la réunion d'experts a examiné le projet de Recommandations relatives à la formation des conducteurs de bâtiment et à la délivrance des brevets pour la navigation internationale sur le Danube, établi par le Secrétariat de la Commission.

Ledit projet a pour objectif d'unifier les exigences minima relatives à la délivrance du certificat de conducteur de bâtiment pour la navigation internationale sur le Danube et d'unifier aussi ledit certificat.

La réunion d'experts a donné une appréciation positive dans son ensemble au projet établi par le Secrétariat; néanmoins elle a estimé indiqué que les autorités compétentes des pays danubiens étudient encore une fois ledit projet et fassent parvenir au Secrétariat leurs propositions et observations à son sujet.

La réunion d'experts propose à la Quarante-cinquième session d'inscrire le point suivant au Plan de travail de la Commission du Danube pour 1987/1988:

"Rassembler, jusqu'au 1^{er} juin 1987, les propositions et les observations des autorités compétentes des pays danubiens concernant le projet de Recommandations relatives à la formation des conducteurs de bâtiment et à la délivrance des brevets de navigation internationale sur le Danube.

Se fondant sur les communications reçues préparer un projet précisé desdites Recommandations, le diffuser aux pays danubiens jusqu'au 30 septembre et le soumettre à examen à la réunion d'experts pour les questions techniques."

Tenant compte de ce que des travaux portant sur l'unification des exigences minima pour la délivrance des certificats de batelier pour la navigation sur les voies d'eau intérieures d'Europe se poursuivent actuellement dans le cadre de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU, la réunion d'experts a jugé indiqué qu'après avoir été précisé, le projet soit envoyé au Secrétariat de la CEE de l'ONU comme proposition de la Commission du Danube.

Au point f) de l'ordre du jour la réunion d'experts a examiné le projet d'Addendum aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube, intitulé "Cotes de l'ENR des stations hydrométriques sises entre les stations hydrométriques principales" et a jugé indiqué de réunir dans ledit projet les données sur les cotes de l'ENR d'après les stations hydrométriques principales et celles sur les cotes de l'ENR d'après les stations hydrométriques intermédiaires. La réunion d'experts a apporté les précisions et additions requises dans le titre, la forme et le contenu du projet et soumet à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube pour examen le projet précisé de l'Addendum aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube intitulé "Cotes ENR des stations hydrométriques principales et des stations hydrométriques intermédiaires sur le Danube" (Annexe 2*).

* Se trouve dans les archives.

Au point g de l'ordre du jour la réunion d'experts a examiné l'information sur l'état de préparation du projet de Schéma du Recueil d'information intitulé "Méthodes de formulation des prévisions hydrologiques à longue et à courte échéance pour les besoins de la navigation sur le Danube", notamment les propositions de l'Autriche, de l'Union Soviétique et de la Tchécoslovaquie.

La documentation reçue des trois pays contient des propositions qui portent aussi bien sur le projet que sur le contenu du Schéma. Tenant compte que des propositions concernant le projet de Schéma du Recueil d'information n'ont pas été reçues de tous les pays danubiens, la réunion d'experts a estimé indiqué de poursuivre le travail sur ce thème et elle propose à la Quarante-cinquième session de la Commission de prévoir au Plan de Travail pour 1987/1988 le point suivant:

"Achever, jusqu'au 1^{er} juillet 1987, le rassemblement des renseignements et des propositions de tous les pays danubiens pour l'élaboration du projet de Schéma du Recueil d'information intitulé "Méthodes de formulation des prévisions hydrologiques à longue et à courte échéance pour les besoins de la navigation sur le Danube"; élaborer ledit projet, le diffuser aux pays danubiens, recueillir les propositions à son sujet et le soumettre à l'examen de la prochaine réunion d'experts pour les questions techniques."

Au point h) de l'ordre du jour la réunion d'experts a examiné l'Information récapitulant les avis des autorités compétentes des pays danubiens quant à l'opportunité d'élaborer dans le cadre de la Commission du Danube un document contenant des recommandations concernant les délais de la mise en temps utile à la disposition des pays danubiens des renseignements en cas d'interruption de la navigation sur certains secteurs du Danube, en tenant compte des propositions nouvellement reçues, et a estimé indiqué de soumettre à l'examen de la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube les propositions suivantes:

"1. Les autorités compétentes des pays danubiens informeront le Secrétariat de la Commission du Danube et les entreprises de navigation des pays danubiens des délais de l'interruption programmée de la navigation sur le Danube d'une durée dépassant trois jours et qui est déterminée par l'exécution de travaux hydrotechniques ou d'autres travaux sur le Danube, au moins deux mois avant une telle interruption de la navigation. La date précise de l'interruption de la navigation sera communiquée quinze jours à l'avance. Elle sera établie en fonction de la situation hydrologique du Danube, de telle sorte que la durée de l'interruption de la navigation soit minime.

2. Au cas où l'interruption de la navigation programmée ne dépasse pas trois jours, l'information en sera faite quinze jours à l'avance.

3. L'interruption temporaire de la navigation d'une durée inférieure à 24 heures sera communiquée trois jours à l'avance.

4. Sont exceptées aux points ci-dessus les interruptions de la navigation sur le Danube dans les cas de force majeure, celles qui sont dues à des avaries, à des événements de navigation ou à d'autres cas fortuits qui ne permettent pas le déroulement normal de la navigation. L'information sur ces cas doit être faite immédiatement, mais tout au plus dans les 24 heures suivant l'apparition de l'événement (par télex, téléphone, radio).

Dans les situations énoncées au point 4 ci-dessus une information sur la reprise de la navigation sera transmise dans le plus bref délai possible."

Au point i) de l'ordre du jour la réunion d'experts a débattu la question "Perception des droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système des Portes de Fer I".

Au cours des débats les experts de la Yougoslavie, de l'Union Soviétique et de la Roumanie ont exposé en détail leur position sur le problème donné.

Dans leurs interventions, les experts de l'Union Soviétique ont souligné qu'il était question de l'observation de ce qui a été convenu et fixé dans la décision de la Deuxième session extraordinaire de la Commission du Danube. Dans cette décision il est dit que tous les frais liés à l'exploitation des installations de navigation qui font partie du Système des Portes de Fer I et à leur entretien en bon état technique assurant des conditions de navigation normales seront supportés par la République Socialiste de Roumanie et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie. Il est également indiqué dans la décision que la navigation dans le secteur des Portes de Fer, y compris par les écluses qui font partie du Système, s'effectuera, aussi bien en amont qu'en aval du barrage, conformément aux règles adoptées en commun par la République Socialiste de Roumanie et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, tenant compte des Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube ainsi que des Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube, établies par la Commission du Danube.

En ce qui concerne les règles de navigation sur le Danube, il s'agit du document: "Règlement de navigation dans le secteur des Portes de Fer", entré en vigueur le 15 mai 1972, où l'article 16 dit que "en cas de nécessité, et sur demande préalable, une profondeur minima de 5 mètres et une hauteur libre de 13,5 mètres peuvent être assurées dans l'écluse de la rive droite". En outre, lesdites possibilités techniques de l'écluse concernant le passage des bâtiments à grand tirant d'air ont été communiquées officiellement aux participants de la Deuxième session extraordinaire de la Commission du Danube.

En ce qui concerne les Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal, les experts de

l'Union Soviétique ont souligné que la hauteur libre de moins de 10 mètres et la profondeur de moins de 4,5 mètres établies pour le secteur donné du Danube ne représentent que des exigences minima.

Ainsi, en versant leur quote-part du coût de la construction du système de navigation, les pays avaient une notion précise des possibilités techniques dont ils pouvaient disposer gratuitement selon l'accord réalisé et fixé dans la décision de la Deuxième session extraordinaire de la Commission du Danube.

Jusqu'à 1981 la partie yougoslave n'a pas soulevé la question d'une compensation supplémentaire pour l'éclusage des bâtiments à grand gabarit. Ceci confirme une fois de plus qu'en 1973, à la Deuxième session extraordinaire de la Commission du Danube, tous les pays avaient une notion nette et univoque de ce que l'utilisation de toutes les possibilités techniques de l'écluse doit être gratuite.

Les experts de l'Union Soviétique ont souligné que ladite question relève de la compétence de la Commission du Danube et concerne tous les membres de la Commission. Pour cette raison, une solution à son sujet doit être trouvée dans le cadre de la Commission du Danube.

Les experts de l'Union Soviétique ont déclaré qu'à fin de renforcer l'esprit de coopération au sein de la Commission du Danube, la partie soviétique, à condition d'y avoir l'accord des autres pays membres de la Commission du Danube, et sans porter atteinte à la position de principe de l'URSS exposée ci-haut sur cette question, serait prête à examiner la possibilité du remboursement des frais supplémentaires effectifs encourus par la partie yougoslave pour le passage par l'écluse du Système hydrotechnique des Portes de Fer I des bâtiments qui exigent une hauteur libre jusqu'à 13,5 mètres et/ou une profondeur au seuil de l'écluse jusqu'à 5 mètres.

Une telle compensation pourrait être introduite à l'égard desdits bâtiments qui traverseront l'écluse de la rive droite du Système des Portes de Fer I après qu'on aura abouti à un accord dans le cadre de la Commission du Danube. Dans ce contexte, on a en vue que la partie yougoslave présenterait une estimation des frais supplémentaires susmentionnés aux fins de leur examen et de leur concertation dans le cadre de la Commission du Danube.

Les experts de l'Union Soviétique ont relevé que le remboursement de tels frais supplémentaires effectifs ne doit avoir, ni quant à sa forme ni quant à son montant, le caractère d'un droit pour le passage du secteur éclusé du Danube.

Les experts de la Roumanie ont déclaré ce qui suit:

"Vu que le problème soumis à la réunion d'experts pour les questions techniques touche à l'application des règles de la navigation dans le secteur des Portes de Fer, établies par l'accord entre la République Socialiste de Roumanie et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, conclu en conformité de la Convention de 1948 et en concordance avec la Décision de la Deuxième session extraordinaire de la Commission du 13 décembre 1973 (point 5), la délégation roumaine estime que l'examen dudit problème dépasse la compétence de la Commission et devrait être réglé par des négociations entre les pays intéressés.

Quant au fond, la délégation a réitéré le point de vue de la partie roumaine, suivant lequel, en vertu de la Convention de 1948, tous les pays danubiens ont le droit d'obtenir la compensation des dépenses qu'ils font pour assurer les conditions de la navigation sur le Danube."

Les experts de la Hongrie, de la Bulgarie et de la Tchécoslovaquie ont confirmé dans leurs interventions

la position de principe de leurs autorités compétentes, exposée à la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube. Toutefois, ils ont noté qu'afin de renforcer l'esprit de coopération et d'accélérer la solution de la question donnée, ils soutiennent la proposition des experts de l'Union Soviétique et sont prêts à examiner la question du remboursement des frais supplémentaires effectifs encourus par l'écluse pour l'éclusage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air, à condition que le montant du remboursement soit établi et concerté dans le cadre de la Commission du Danube, sur la base de l'estimation présentée par les autorités compétentes de la Yougoslavie.

Les experts de la Yougoslavie ont confirmé leur position selon laquelle il était opportun d'examiner la dite question sur une base bilatérale par les organisations économiques intéressées. Ils ont également souligné qu'il ne s'agit pas de "perception de droits" mais de "remboursement des frais supplémentaires effectifs".

En connexion avec la proposition des experts de l'Union Soviétique, à laquelle se sont associés les experts de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie, les experts de la Yougoslavie ont déclaré que cette nouvelle proposition constitue un pas en avant dans l'examen de la question donnée et indique qu'une solution peut y être trouvée. Néanmoins, la proposition exige une étude supplémentaire de la part des autorités compétentes yougoslaves qui n'ont pas eu la possibilité d'en prendre connaissance plus tôt.

Les experts de l'Autriche ont souligné dans leur intervention que leur position sur le problème en question a été exposée à la Quarante-quatrième session de la Commission du Danube et que, tout comme dans le passé, ils estiment plus opportun que la question soit examinée par les parties intéressées sur le plan bilatéral.

*

*

*

La réunion d'experts soumet à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube pour examen les résultats de ses travaux sur le point i) de l'ordre du jour.

*
* *

Au cours de l'examen du projet de rapport, l'expert du Ministère des Transports de la République fédérale d'Allemagne a fait part de son désir de voir à la lère page, 2ème alinéa du projet, après le mot "Allemagne" les mots "(en tant qu'observateur)".

*
* *

La réunion d'experts soumet le présent Rapport à l'examen de la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

R A P P O R T

de la réunion d'experts pour les questions
de radiocommunication

(18-20 novembre 1986)

La réunion d'experts pour les questions de radio-communication convoquée en vertu du point 14 du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1986/1987 a tenu ses séances de 18 au 20 novembre 1986.

Aux travaux de la réunion participaient des experts de la République d'Autriche, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste Tchèqueoslovaque, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie ainsi qu'un expert du Ministère fédéral des Transports de la République fédérale d'Allemagne (en tant qu'observateur) et un représentant de la Commission de l'Oder (Annexe 1*).

De la part du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux de la réunion ont pris part MM. Lalošević, Veresotsky, Fekete, Munteanu, Stefanov, Zeller, Constantin, Karabatakov, Marton, Anda, Mme Léderer.

La réunion d'experts a été ouverte par le Vice-Président de la Commission du Danube, Monsieur N. Vereş, qui a souligné l'importance que les questions qui seront traitées présentent pour la garantie des radiocommuni-

* Se trouve dans les archives.

cations dans la navigation sur le Danube et pour l'accroissement de la sécurité de la navigation.

Sur la proposition de M. Massaniouk (Union Soviétique) soutenue par M. Steiner (Autriche), M. Marinov (Bulgarie) a été élu président de la réunion.

La réunion d'experts a adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Examen des propositions des autorités compétentes des pays danubiens en rapport avec le remplacement de la voie 70 (156,525 MHz) par une autre voie pour les besoins des opérations portuaires.
- b) Examen du projet de Recommandations relatives au service de la correspondance publique pour les besoins de la navigation sur le Danube, ainsi que des avis et propositions reçus à son sujet.
- c) Examen du projet de schéma d'un Recueil des documents et des Recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications.
- d) Divers:
Examen des propositions des autorités compétentes de la Bulgarie concernant:
 - le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube;
 - le Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, pour les opérations portuaires et la correspondance publique.

Le point a/ de l'ordre du jour a été débattu sur la base des avis et des propositions reçus des autorités compétentes des pays danubiens.

Après un examen approfondi de ce point, la réunion d'experts a conclu qu'il serait indiqué de libérer la voie 70 (156,525 MHz) et de la remplacer par la voie 73 (156,675 MHz) pour les besoins des opérations portuaires.

En conséquence la réunion d'experts recommande à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube d'approuver l'exclusion, dans le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube, de la voie 70 et l'insertion à sa place de la voie 73 pour les opérations portuaires.

Au point b/ de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné les avis et les observations des pays danubiens au projet de Recommandations relatives au service de la correspondance publique pour les besoins de la navigation sur le Danube, préparé par les autorités compétentes de l'Union Soviétique.

La réunion d'experts a pris note des propositions et des observations communiquées par les pays danubiens (CD 169/IX-1986; CD 159/VIII-1986; CD 193/X-1986; CD 157/VIII-1986) et estime indiqué d'en tenir compte dans le projet de Recommandations qui sera encore précisé et complété.

Toutefois, quelques propositions exigent des formules concrètes. En conséquence la réunion forme le voeu que des propositions concrètes soient présentées par les autorités compétentes:

- de la Roumanie: aux textes des articles: 1.2; 2.2; 5.1; 6.3; 16.5; 17.1; 17.2;
- de la Yougoslavie: aux textes en rapport avec les points 3/a et 3/b du document CD 157/VIII-1986;

- de tous les pays danubiens: en connexion avec le titre desdites Recommandations (point 4 du doc. CD 157/VIII-1986) ainsi qu'en ce qui concerne le système technique qui doit servir de base au service de la correspondance publique en question (point 5 du doc. CD 157/VIII-1986).

La réunion d'experts estime indiqué de prier l'auteur du projet de Recommandations d'achever le travail sur ledit projet compte tenu de tous les renseignements reçus des pays danubiens.

La réunion d'experts recommande à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube de charger le Secrétariat:

- de recueillir, jusqu'au 1^{er} juin 1987, les dites propositions concrètes des pays danubiens et de les envoyer à l'auteur du projet de Recommandations. Après réception du projet de Recommandations remanié compte tenu des propositions des pays danubiens, le diffuser aux pays et le soumettre à l'examen de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

- prévoir à cette fin un point approprié au Plan de travail de la Commission du Danube pour 1987/1988.

Au point c) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné le projet de Schéma du Recueil des documents et des recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications.

Après un examen en détail, la réunion d'experts a adopté le projet de Schéma de Recueil proposé par les autorités compétentes de la Bulgarie (Annexe 2*).

La réunion d'experts recommande à la Quarante-cinquième session de charger le Secrétariat de préparer le projet de Recueil sur la base du schéma adopté et de l'envoyer aux pays danubiens en vue de son examen à la prochaine réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

La réunion d'experts recommande à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube d'approuver le Schéma du recueil de tous les documents et des recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des questions de radiocommunication et de prévoir au plan de travail de la Commission un point approprié en rapport avec la préparation dudit recueil et la concertation de son contenu, compte tenu des modifications et des compléments qui devront y être apportés après la tenue de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications dans le service mobile (1987).

Au point d) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné la proposition des autorités compétentes de la Bulgarie en connexion avec l'amélioration du Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube, ainsi que leur proposition de réunir en un seul tableau des stations côtières les trois tableaux existant actuellement.

Au cours des débats, la réunion d'experts a relevé l'importance de la préparation du projet desdits tableaux et a été de l'avis que ceci faciliterait le travail des conducteurs de bâtiment.

La réunion d'experts a adopté:

- le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (Annexe 3*).
- la structure du Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, les opérations portuaires et la correspondance publique (Annexe 4*).

La réunion d'experts recommande à la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube d'approuver le Tableau formant l'annexe 3 et la structure du Tableau formant l'Annexe 4 au présent Rapport et de charger le Secrétariat:

* Se trouve dans les archives.

- de recueillir, jusqu'au 1^{er} août 1987, auprès de tous les pays danubiens les données précisées pour le tableau des stations côtières, de récapituler les données reçues et de préparer un tableau des stations côtières établi selon la structure approuvée; de diffuser le nouveau tableau aux pays danubiens et de le soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radio-communication pour examen;

- de prévoir un point approprié au Plan de travail de la Commission du Danube pour 1987/1988.

*
* *

La réunion d'experts soumet le présent Rapport à l'examen de la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube.

C O M M U N I Q U E

La Quarante-cinquième session ordinaire de la Commission du Danube s'est tenue du 6 au 13 avril 1987 à Budapest.

Aux travaux de la session ont pris part les Représentants des pays membres de la Commission du Danube: République d'Autriche, M. A. Agstner; République Populaire de Bulgarie, M. V. Kotzev; République Populaire Hongroise, M. M. Barity; République Socialiste de Roumanie, M. N. Vereş; Union des Républiques Socialistes Soviétiques, M. B. Stoukaline; République Socialiste Tchécoslovaque, M. O. Ďurej; République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, M. M. Zidar, ainsi que les délégations de ces pays.

A la session ont assisté des représentants de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU, du Conseil d'Assistance Economique Mutuelle, de l'Organisation Météorologique Mondiale, de la Commission de l'Oder et un expert du Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne.

La session a examiné des questions d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique, et toute une série d'autres questions ayant pour but d'assurer les meilleures conditions pour la navigation sur le Danube ainsi que la poursuite du développement des relations économiques et culturelles des pays danubiens dans l'esprit de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube.

Ayant examiné les questions inscrites à son ordre du jour, la session a constaté que le Plan de travail de la Commission pour la période écoulée a été exécuté

avec succès; elle a adopté plusieurs documents importants visant à promouvoir l'essor de la navigation sur le Danube, ainsi que le Plan de travail et le budget de la Commission pour la prochaine période.

Conformément à l'article 6 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, pour la période de trois ans de 1987 à 1990 la session a élu M. Veneline Kotzev, Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube - Président de la Commission du Danube; M. Miklós Barity, Représentant de la République Populaire Hongroise à la Commission du Danube - Vice-Président de la Commission du Danube, et M. Arthur Agstner, Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube - Secrétaire de la Commission.

La session s'est déroulée dans l'atmosphère traditionnelle de travail et de coopération constructive.

COMMISSION DU DANUBE
Quarante-cinquième session

Documents de la Quarante-cinquième session
non inclus dans les Procès-verbaux et
parus sous forme de publication

1. Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina du 1.IV.85 au 31.III.86 (CD/SES 45/18).
2. Cotes ENR des stations hydrométriques principales et des stations hydrométriques intermédiaires sur le Danube - Annexe 1 aux Recommandations relatives à l'établissement des gabarits du chenal des ouvrages hydrotechniques et autres sur le Danube (CD/SES 45/13).

S O M M A I R E

	page
Liste des participants	3
Ordre du jour de la Quarante-cinquième session de la Commission du Danube	7
PROCES-VERBAL N° 192 (6 avril 1987)	9
Ouverture de la session	11
Interventions des Représentants des pays- membres	13
Adoption de l'ordre du jour	16
Formation des groupes de travail	16
Suite des interventions des Représentants des pays-membres	17
Allocution du représentant du CAEM	20
PROCES-VERBAL N° 193 (13 avril 1987).....	25
Examen du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques	27
Interventions des délégations des pays-mem- bres (Hongrie, Bulgarie, Yougoslavie, Union Soviétique, Tchécoslovaquie, Roumanie, Autriche)	27
Allocution du représentant de l'OMM	36
Examen du Rapport du groupe de travail pour les questions financières	38
Interventions des délégations des pays-mem- bres (Tchécoslovaquie, Union Soviétique, Yougoslavie, Bulgarie)	38

	page
Point 10 de l'ordre du jour - Election du Président, du Vice-Président et du Secrétaire de la Commission du Danube	41
Point 11 de l'ordre du jour - Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-sixième session de la Commission du Danube	48
Point 12 de l'ordre du jour - Divers	48
- Communiqué	48
Discours de clôture de la session	49
Intervention du Suppléant du Représentant de l'Autriche	50
Clôture de la session	51

ANNEXES I - DECISIONS

Décision concernant les questions de navigation et de radiocommunication - CD/SES 45/23	55
Décision concernant les questions hydro-techniques - CD/SES 45/24	57
Décision concernant les questions hydro-météorologiques - CD/SES 45/25	58
Décision concernant l'information fournie par les autorités compétentes de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie sur le cours des pourparlers au sujet de la solution de la question de la mise en valeur complexe du secteur commun tchécoslovaco-autrichien du Danube en rapport avec les incidences de l'ouvrage hydraulique de Hainburg sur les conditions de la navigation internationale en aval de cet ouvrage - CD/SES 45/26	59

Décision concernant les résultats de l'examen complémentaire des points 4 et 5 de l'ordre du jour de la Quarante-quatrième session:

- Information récapitulant les avis des autorités compétentes des pays danubiens quant à l'opportunité d'élaborer dans le cadre de la Commission du Danube un document contenant des recommandations réglant les délais de la mise en temps utile à la disposition des pays danubiens des renseignements en cas d'interruption de la navigation sur certains secteurs du Danube.
- Perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système des Portes de Fer I. -

CD/SES 45/27 60

Décision concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session, le projet de Plan de travail pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session de la Commission du Danube et les mesures à prendre en rapport avec le 40^e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube -

CD/SES 45/28 62

Décision concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1986 - CD/SES 45/29 64

Décision concernant le projet de budget de la Commission du Danube pour 1987 - CD/SES 45/30 66

	page
ANNEXES II - RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL	
Rapport du groupe de travail pour les questions techniques - CD/SES 45/9	71
Rapport du groupe de travail pour les questions financières - CD/SES 45/19	91
- Annexe 1: Traitements de base des fonctionnaires	
- Annexe 2: Appointements de base des employés	
Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 1986 - CD/SES 45/7	100
ANNEXES III - DOCUMENTS APPROUVES	
Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 22 avril 1986 jusqu'à la Quarante-cinquième session - CD/SES 45/2	109
Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1986 (d'après la situation au 31 décembre 1986) - CD/SES 45/3	122
Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 14 avril 1987 jusqu'à la Quarante-sixième session - CD/SES 45/22	129
Mesures à prendre en rapport avec le 40 ^e anniversaire de la signature de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube - CD/SES 45/16	140
Budget de la Commission du Danube pour 1987 - CD/SES 45/20	142
- Annexe: Devis des dépenses de la Commission du Danube pour 1987	

Schéma du Recueil de tous les documents et Recommandations de la Commission du Danube en vigueur dans le domaine des radiocommunications utilisées pour les besoins de la navigation sur le Danube - CD/SES 45/10	146
Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radio- communications dans la navigation sur le Danube - CD/SES 45/11	150
Structure du Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques et parti- cipant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, les opérations portuaires et la correspondance publique - CD/SES 45/12	152
Ordre du jour à titre d'orientation de la Quarante-sixième session de la Commission du Danube - CD/SES 45/21	153
ANNEXES IV - AUTRES DOCUMENTS DE LA SESSION	
Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques - CD/SES 45/14	157
Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication - CD/SES 45/15	172
Communiqué	178
Documents de la Quarante-cinquième session non inclus dans les Procès-verbaux et parus sous forme de publication	180